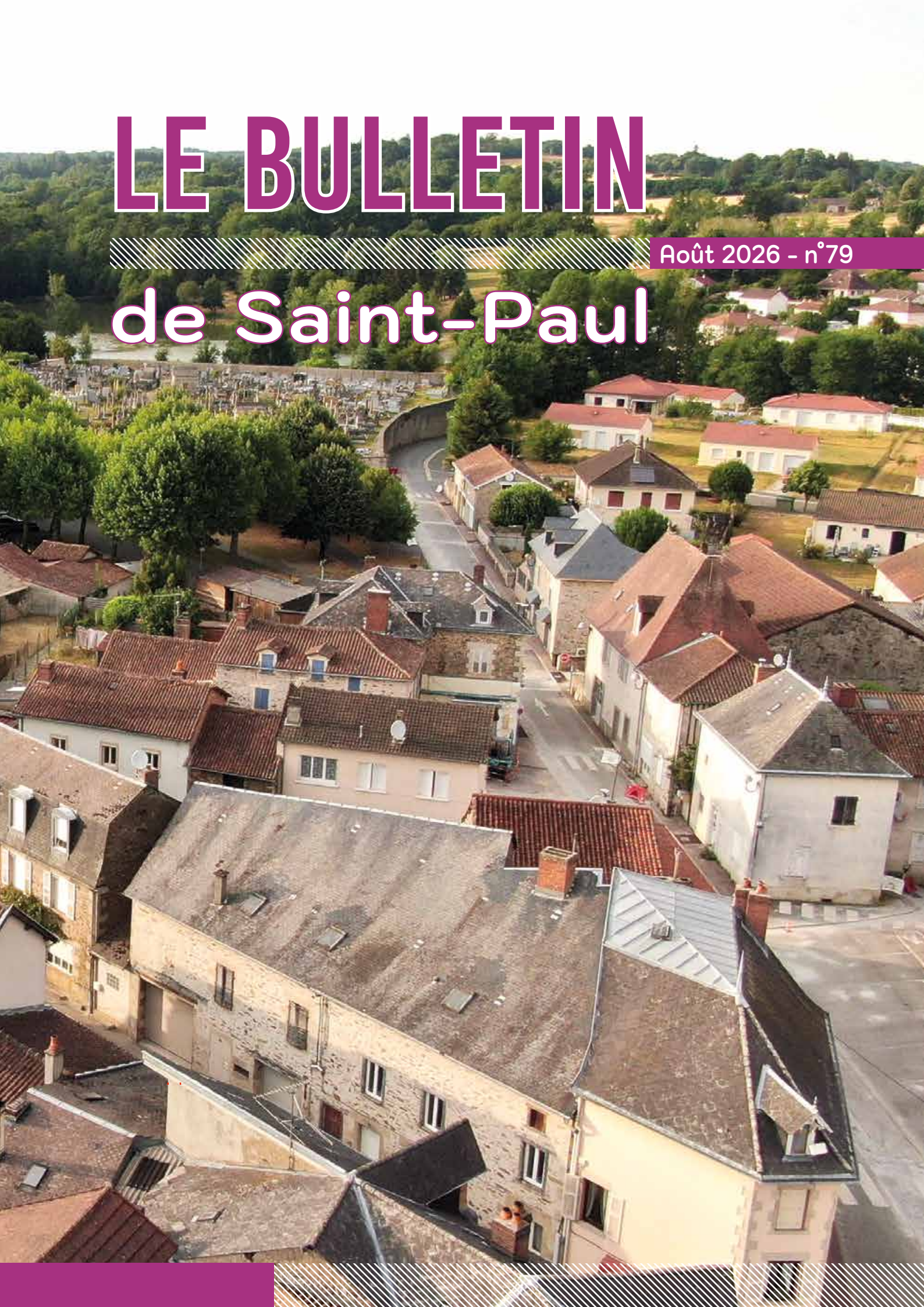


LE BULLETIN

Août 2026 - n°79

de Saint-Paul



LA MAIRIE

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25

Mail : accueil@mairie-stpaul87.fr
infos@mairie-stpaul87.fr

Site internet : <https://mairie-stpaul87.fr>

Facebook : Mairie Saint Paul, en Limousin

Instagram : @stpaulenlimousin

Application CityAll : Télécharger l'application CityAll - le citoyen connecté par Lumiplan

Vos interlocutrices :

Chantal ROUX et Corinne MAZALAIGUE
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h / Fermé le samedi

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

**Adjoints : Olivier GRANDJEAN, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Carole DUCHÉ NARBONNE**
Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux :

Jean-Louis NOUHAUD et **Annick MORIZIO** reçoivent sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Stéphane DELAUTRETTE
stephane.delautrette@assemblee-nationale.fr
Tél. : 05 55 08 14 15



CASERNES DE POMPIERS : 18 ou 112

CIS Pierre-Bufferre : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :
Roberto FERREIRA - Tél. : 05 55 56 22 44

SERVICES À LA PERSONNE

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :

15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Le jeudi de 14h à 17h.

Tél. : 05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Petite Enfance

Animatrice : Carolina POUPON

Permanence à la mairie les mardis de 15h à 19h.

Tél. : 05 55 09 71 25

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

AGENCE POSTALE

Du lundi au samedi de 9h à 12h.

Tél. : 05 55 08 41 04

Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Votre animatrice : Jessica DEBRAY

Le mercredi de 15h à 17h, le vendredi de 16h à 18h
et le samedi de 9h30 à 11h30.

Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque@mairie-stpaul87.fr

FRANCE SERVICES

Permanence le 1^{er} lundi du mois à la mairie de 9h30 à 12h.
Prendre rendez-vous au 05 19 09 00 70
ou noblat@france-services.gouv.fr

MISSION LOCALE RURALE

Sur rendez-vous.

Contact : 05 55 70 45 74 ou contact@mlr87.fr

LES GENDARMERIES DE NOTRE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Pierre-Bufferre : Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac : Tél. : 05 55 00 50 03

• du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

• dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRAITEMENT DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères a lieu le lundi ou le mercredi suivant le secteur de la commune.

C'est un service de la Communauté de Communes.

Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblat.fr

Déchèteries :

• **Saint-Léonard** - Tél. : 06 25 11 71 42

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15
Jeudi	Fermé

• **Pierre-Bufferre** - Tél. : 06 24 85 66 24

Lundi - Mercredi - Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15
Vendredi	14h-17h15
Mardi - Jeudi - Vendredi matin	Fermé

**SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination
des Déchets ménagers**

Pour toute question concernant le tri, le recyclage,
les déchets verts, l'économie circulaire...

ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol

Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

AUTRES SERVICES COMMUNAUTAIRES

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblat.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif

Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnoblat.fr

Espace Aqua'Noblat :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblat@ccnoblat.fr

École de Musique : Site de Saint-Paul

Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblat.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard

Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblat.fr

Site internet : www.tourisme-noblat.fr

SIAEP DES ALLOIS (SERVICE DE L'EAU)

Tél. : 05 55 09 37 96 ou 07 57 19 14 79 et téléphone en
cas d'urgence 24h/24 (Miane et Vinatier) : 05 55 86 08 61

SOMMAIRE

Infos pratiques.....	2
Edito.....	3
Portrait.....	4
Municipalité.....	5 à 13
Parcours vers l'emploi.....	10
Conseil Municipal des Enfants...	14
Travaux.....	15 à 16
Plan Local d'Urbanisme.....	16
Communication.....	17
Gestion de la canicule.....	17
Solidarité incendies.....	17
Aménagement du bourg.....	18
Travaux du SIAEP.....	18
Nouvelle Association ASGLF.....	19
Nouveaux conteneurs cartons...	19
Du côté de l'école.....	20 à 21
La Vie de la Commune.....	21 à 26
Jeux et papotages.....	27
Commémorations.....	27
Consultations médicales et dentaires par la CPTS	
Monts et Barrages.....	28
Agenda 2 nd semestre 2026.....	29
Histoire.....	30 à 31

LE BULLETIN

de Saint-Paul

AOÛT 2026 - N°79

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.
Conception graphique : APCL
Impression : GDS Imprimeurs



Je voudrais commencer par vous remercier d'avoir renouvelé votre confiance à la liste que j'ai eu le plaisir de conduire au cours de ces élections municipales 2026. C'est une équipe municipale largement renouvelée et toujours aussi motivée qui s'est installée le 22 mars, avec la volonté et l'ambition de servir au mieux Saint-Paul et ses habitants. Vous découvrirez dans ce bulletin les rôles et missions de chacun.

A l'heure où j'écris ces lignes, nous subissons une période de canicule qui dure depuis plusieurs semaines. Nous avons dû nous adapter au mieux, notamment pour la fin de l'année scolaire. Je voudrais remercier tous ceux qui ont permis à nos services de fonctionner, élus, agents et enseignants. Merci également aux parents qui ont réussi à s'organiser pour garder leurs enfants chez eux aux moments les plus chauds. Merci à tous pour avoir permis à notre commune de continuer à fonctionner malgré la difficulté.

Les fortes chaleurs, la sécheresse et le manque d'eau, les incendies géants que nous connaissons ouvrent enfin les yeux de ceux qui jusqu'à aujourd'hui, ne « croyaient » pas les scientifiques qui nous l'annoncent depuis des années. Comme si la science relevait de la croyance ...

Le changement climatique est bien là, et il résulte essentiellement de l'activité humaine, et des choix politiques faits depuis longtemps.

Au-delà de la gestion de crise et de l'adaptation, il va nous falloir apprendre à vivre le mieux possible dans ces nouvelles conditions.

C'est notre responsabilité collective ... pas toujours encore assumée au plus haut niveau de l'Etat : la question de l'eau aurait mérité une vraie loi avec une réflexion générale sur la préservation de la ressource et le partage des usages...

C'est un travail sur le long terme, qui se construit dans la durée, à travers les choix d'aménagement et les investissements réalisés au quotidien. Depuis de nombreuses années, la commune travaille en ce sens : arrêt total des pesticides depuis plus de 15 ans, suppression du fleurissement annuel gourmand en eau, végétalisation des espaces publics, isolation des bâtiments publics... Le projet d'aménagement du bourg prend en compte une meilleure gestion de l'eau pluviale et une renaturation pour limiter les îlots de chaleur.

Mais il en est aussi de notre responsabilité individuelle : arrêter de jeter mégots et déchets dans la nature – nombre d'incendies sont partis d'un mégot ou d'un débris de verre qui a fait loupe –, avoir un usage raisonné de l'usage de l'eau – au moins déjà en respectant les arrêtés préfectoraux ! –, réfléchir à ce que l'on plante et qu'on met dans le sol... C'est tous ensemble, individuellement et collectivement que nous pouvons encore agir, que nous devons agir.

Je vous souhaite un bel été, une bonne rentrée et espère vous retrouver sur toutes les manifestations qui animeront notre commune.

Josiane Rouchut



Antoine Hallak est élève en 1^{ère} au lycée de Saint-Léonard-de-Noblat. Il fait partie du FabLab de la cité scolaire et avec 3 autres élèves, il a participé au concours CanSat organisé par le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) et Planète sciences...et ils ont gagné le 1^{er} prix ! Nous l'avons rencontré pour qu'il partage avec nous cette expérience unique.

« Peux-tu nous dire ce qu'est le FabLab ? »

C'est un endroit au collège où on peut aller entre midi et deux, accompagnés par deux enseignants, M. Py et M. Péaud. C'est une salle dans laquelle il y a des imprimantes 3D, du matériel électronique, du matériel pour souder, des outils, des ordinateurs etc...

On y mène des projets personnels (on peut par exemple modéliser et fabriquer des porte-clefs en impression 3D) et aussi des projets proposés par les deux enseignants qui nous encadrent. Par exemple, on a fait un projet avec les élèves de l'école primaire de Saint-Léonard : on a conçu des fusées à eau pour lancer des playmobils et les faire retomber avec un parachute.

Je vais au FabLab depuis que je suis en 4^{ème}.

« Et en quoi consiste le concours CanSat ? »

C'est un concours destiné aux lycéens et lycéennes (14-19 ans), qui a lieu simultanément dans plusieurs pays d'Europe et au Canada. Il faut concevoir un satellite (« Sat ») de la taille d'une canette (« Can »), capable de réaliser des expériences scientifiques et techniques proposées par un cahier des charges actualisé chaque année. Il y a tous les ans un thème différent. Cette année le thème était la lutte contre les inondations. Le projet doit remplir deux missions :

- Une mission principale imposée : faire des mesures d'altitude, de pression, de température etc...
- Une mission secondaire que chaque équipe choisit. Nous avons choisi comme mission secondaire la surveillance des barrages avant un lâcher d'eau. Le module doit détecter s'il y a quelqu'un et l'alerter.

« Comment vous vous y êtes pris concrètement ? »

En début d'année on est allé voir l'école d'ingénieurs ENSCI-ENSIL et EDF pour qu'ils nous donnent des idées.



On a conçu et fait de la modélisation 3D pour faire la canette. On y a ensuite mis toute l'électronique : une caméra avec une IA pour détecter les humains, un moteur, une carte Arduino (langage de programmation) pour ouvrir les portes de la canette, voir les données, les envoyer.

On a ensuite fait un poster qui expliquait notre projet et nous avons été parmi les 20 qui ont été sélectionnés.

« Comment s'est passé le concours en lui-même ? »

Début avril les 20 équipes sélectionnées sont allées à l'aéroport de Coulommiers. On y est allé en minibus et on

a continué à travailler pendant le trajet pour peaufiner notre projet. Le premier jour, on a présenté notre poster et lancé notre CanSat. A cause d'une erreur dans le code de programmation, on n'a pas pu récupérer beaucoup de données, mais on a quand même fait partie des 10 équipes sélectionnées pour le deuxième jour. Le soir on a donc continué à travailler : on a simulé un vol avec ma canne à pêche que M. Py m'avait demandé d'apporter au cas où... pour avoir plus de données. Le deuxième jour, on avait un oral de 10 minutes devant un jury.

« Qu'est-ce que vous avez gagné ? »

On a gagné des entrées pour la Cité de l'Espace à Toulouse, des livres, une peluche, mais surtout un voyage de deux jours à Amsterdam dans les locaux de l'ESA (Agence Spatiale Européenne) où nous avons pu rencontrer les gagnants des autres pays. Le premier jour était consacré à la rencontre entre les équipes. Le deuxième jour, nous avons visité l'ESA et nous avons eu une simulation du travail d'un ingénieur. Dans chaque groupe, il y avait des élèves de plusieurs pays, il fallait donc parler anglais mais je ne suis pas très bon. Je me suis quand même débrouillé et maintenant je le comprends mieux.

« Pourquoi as-tu eu envie en 4^{ème} d'aller au FabLab ? »

On était un groupe de potes et le projet de faire des fusées avec les élèves du primaire nous plaisait bien. Et puis ensuite j'ai eu envie de continuer au lycée pour faire le concours CanSat.

En allant au FabLab j'ai acquis de l'expérience : j'ai appris à modéliser en 3D, à souder, à coder. Il ne faut pas hésiter à venir, à essayer, expérimenter.

« Quels sont tes projets après le bac ? »

Je voudrais faire une prépa et une école d'ingénieur, et pourquoi pas travailler dans le spatial.

Nous ne pouvons que féliciter Antoine et toute son équipe pour cette belle aventure et nous lui souhaitons de pouvoir réaliser ses projets !



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEMESTRE

Séance du 26 janvier 2026

BUDGET COMMUNAL – AUTORISATION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant autorisation au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, la délibération prise en décembre 2025 incluait les restes à réaliser de l'année N-1, qui ne doivent pas être pris en compte. Un nouveau calcul a donc été effectué. Les dépenses à retenir s'élèvent à 43 830 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

Madame la Maire propose de répondre à l'Appel à Projets « Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain », lancé dans le cadre de la programmation européenne FEDER 2021-2027.

En effet, le projet d'aménagement du centre bourg peut entrer dans le champ de cet appel à projets, qui a pour objectif d'encourager l'adaptation des espaces publics urbains en Nouvelle-Aquitaine face aux effets du changement climatique, notamment par la désimperméabilisation et la végétalisation.

Le montant de la demande de subvention sollicitée se monte à 296 983 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

✚ **Cérémonie des vœux et repas des aînés les 31 janvier et 1^{er} février 2026.**

✚ **Pigeonnier contraceptif** : une rencontre avec le technicien a lieu le 27 janvier pour définir l'implantation et les caractéristiques techniques préalables à l'installation.

Séance du 27 février 2026

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-PAUL

Madame la Maire rappelle que la commune de Saint-Paul est appelée à délibérer pour approuver le bilan de la concertation et arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le cabinet Karthéo présente à l'assemblée le projet du nouveau PLU, qui comprend le rapport de présentation, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), les OAP (Opérations d'Aménagement et de Programmation), le règlement graphique, le règlement écrit, une liste de prescriptions et des annexes.

Une fois arrêté, le projet sera transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux communes limitrophes, et sera ensuite soumis à une enquête publique. Il sera susceptible d'évoluer en fonction du résultat de l'enquête publique et des avis recueillis.

⇒ Vote : 13 pour 2 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

✚ **Printemps Culturel** : 7 mars (concert chansons françaises) – 21 mars (Théâtre) – 4 avril (Union musicale de Saint-Léonard-de-Noblat) – 18 mars (dédicaces de Monsieur Nicolas DUCHIER à la bibliothèque).

✚ **Tableau des permanences du bureau de vote** : Validation du tableau des permanences.

✚ **Enquête publique sur le parc agrivoltaïque à Chabrely** : Monsieur Lemarchand fait une remarque sur le rapport du commissaire enquêteur. Il ne remet pas en question son avis mais revient sur l'argumentaire complaisant du rapport.

Séance du 20 mars 2026

ÉLECTION DU MAIRE

Sous la présidence de M. Yves PAUZAT, doyen, Madame Josiane ROUCHUT, seule candidate, est élue à la majorité absolue, avec 15 voix, et est immédiatement installée.

Détermination du nombre d'adjoints

Le nombre d'adjoints, fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales, ne peut excéder 30% de l'effectif du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur. Pour la commune de Saint-Paul, il peut donc y avoir entre 1 et 4 adjoints. Madame la Maire propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

⇒ Vote : 15 voix pour

ÉLECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue. Une liste de quatre candidats a été déposée. Ayant obtenu la majorité absolue, avec 15 voix, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés : M. Olivier GRANDJEAN 1^{er} adjoint, Mme Nicole BERGER 2^{ème} adjointe, M. Louis CAUCHY 3^{ème} adjoint, Mme Carole DUCHÉ NARBONNE 4^{ème} adjointe.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Afin de permettre un meilleur encadrement à la fois du temps du repas des élèves de maternelle, et de la surveillance de la cour des élèves de l'élémentaire pendant l'interclasse, la commune propose une modification des horaires pour les classes de l'élémentaire (classes du haut). Ces classes termineraient les cours à 12h30 au lieu de 12h actuellement, et reprendraient à 14h15 au lieu de 13h45 actuellement.

Cette proposition a été présentée au conseil d'école le 27 février 2026. Les délégués des parents d'élèves ont alors souhaité consulter l'ensemble des familles. Un conseil d'école extraordinaire a été convoqué le 17 mars. La proposition a été adoptée à la majorité des membres du conseil.

La proposition est soumise à l'approbation du conseil municipal ; les deux votes seront ensuite transmis aux services académiques, pour une mise en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2026.

⇒ Vote : 15 pour

Séance du 30 mars 2026

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS ET DE FONCTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les articles L 2122-22, et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Ces délégations permettent au maire de régler certaines affaires sans l'aval du conseil municipal. 16 délégations sur 29 prévues par le CGCT ont été retenues et approuvées.

⇒ Vote : 15 pour

DÉLÉGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS
MUNICIPAUX

NOM PRÉNOM	FONCTION	DÉLÉGATION
GRANDJEAN Olivier	1 ^{er} adjoint	Urbanisme - Voirie - Aménagement
BERGER Nicole	2 ^{ème} adjoint	Finances - Affaires sociales - Culture - Communication
CAUCHY Louis	3 ^{ème} adjoint	Bâtiments - Maintenance
DUCHÉ NARBONNE Carole	4 ^{ème} adjoint	Affaires scolaires - Jeunesse - Sport
DEMNET Julien	Conseiller délégué	Ressources humaines - Vie économique
JANICOT Odile	Conseillère déléguée	Manifestation sportives
LONGY Sébastien	Conseiller délégué	Développement durable - Economie circulaire
CHASTAGNIER Bénédicte	Conseillère déléguée	Conseil Municipal des Enfants
BUTHAUD Sylvain	Conseiller délégué	Numérique
GOMEZ Mathilde	Conseillère déléguée	Ateliers périscolaires
ROUSSAUD Adrien	Conseiller délégué	Associations
HUGUEN Maëlle	Conseillère déléguée	Manifestations culturelles
PAUZAT Yves	Conseiller délégué	Salles communales
LARRY Mélanie	Conseillère déléguée	Lien social

⇒ Vote : 15 pour

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DE DIVERS
SYNDICATS ET ORGANISMES

SIPRAD (Syndicat Intercommunal de Portage des Repas à Domicile)

Titulaire : Nicole BERGER – Suppléante : Odile JANICOT

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois)

Titulaires : Yves PAUZAT et Sébastien LONGY

Suppléants : Olivier GRANDJEAN et Josiane ROUCHUT

SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne) :

Sébastien LONGY

ATEC (Agence technique départementale de la Haute-Vienne) :
Olivier GRANDJEAN

Référente Sécurité routière : Carole DUCHÉ NARBONNE

Référent Pandémie : Adrien ROUSSAUD

Correspondant Défense : Sylvain BUTHAUD

Référente Violences intrafamiliales : Carole DUCHÉ NARBONNE

Référents SYDED : Julien DEMNET et Sébastien LONGY

Déléguée pour le conseil d'école : Mathilde GOMEZ

⇒ Vote : 15 pour

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission d'Appels d'Offres :

Président : Josiane ROUCHUT

Titulaires : Olivier GRANDJEAN – Sébastien LONGY – Mathilde GOMEZ

Suppléants : Nicole BERGER – Julien DEMNET – Bénédicte CHASTAGNIER

Autres commissions :

La maire préside d'office toutes les commissions. En gras le (la) vice-président(e) :

Commission des finances : Nicole BERGER – Mathilde GOMEZ – Bénédicte CHASTAGNIER – Olivier GRANDJEAN – Julien DEMNET

Commission scolaire : Carole DUCHÉ NARBONNE – Mathilde GOMEZ – Bénédicte CHASTAGNIER – Julien DEMNET – Odile JANICOT

Commission communication : Nicole BERGER – Sylvain BUTHAUD – Julien DEMNET – Adrien ROUSSAUD

Commission du personnel : Julien DEMNET – Olivier GRANDJEAN – Nicole BERGER – Louis CAUCHY – Carole DUCHÉ NARBONNE

Commission voirie – Aménagement du bourg : Olivier GRANDJEAN – Carole DUCHÉ NARBONNE – Sébastien LONGY – Yves PAUZAT – Odile JANICOT

Commission culture : Maëlle HUGUEN – Sylvain BUTHAUD – Bénédicte CHASTAGNIER – Nicole BERGER

Commission lien social : Mélanie LARRY – Nicole BERGER – Odile JANICOT – Mathilde GOMEZ – Maëlle HUGUEN – Sébastien LONGY – Louis CAUCHY – Yves PAUZAT

Commission sport : Odile JANICOT – Carole DUCHÉ NARBONNE – Maëlle HUGUEN – Yves PAUZAT – Sébastien LONGY

Commission bâtiments : Louis CAUCHY – Yves PAUZAT – Olivier GRANDJEAN – Sébastien LONGY – Mélanie LARRY – Carole DUCHÉ NARBONNE – Nicole BERGER

Commission aire de bivouac : Julien DEMNET – Olivier GRANDJEAN – Adrien ROUSSAUD – Sébastien LONGY – Mélanie LARRY – Louis CAUCHY

Commission Plan Communal de Sauvegarde : Adrien ROUSSAUD – Mélanie LARRY – Sylvain BUTHAUD – Bénédicte CHASTAGNIER – Nicole BERGER – Louis CAUCHY

Commission cimetière : Yves PAUZAT – Bénédicte CHASTAGNIER – Nicole BERGER – Louis CAUCHY

⇒ Vote : 15 pour

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS
ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Vu les délégations définies par arrêté du maire (voir tableau ci-avant) et dans le cadre de l'enveloppe globale définie par le Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités ont été attribuées comme suit :

- l'indemnité de fonction du maire : 46 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale
- l'indemnité de fonction des adjoints : 15 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale
- l'indemnité de fonction des conseillers délégués : 3 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale

⇒ Vote : 15 pour

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEMESTRE

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Mme la Maire présente le Compte Financier Unique de l'année 2025.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	294 727,02 €	950 360,47 €
RECETTES	253 927,19 €	1 123 162,99 €
DÉFICIT	40 799,83 €	
EXCÉDENT		172 802,52 €

En section de fonctionnement, les recettes sont supérieures aux dépenses, ce qui permet de dégager un solde positif sur l'exercice de 172 802,52 €.

Le résultat cumulé, qui s'élève à 431 934,72 €, sera affecté lors du vote du budget 2026.

Madame la Maire quitte la salle. Le CFU est soumis au vote.

⇒ Vote : 14 pour

Séance du 28 avril 2026

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le résultat d'exploitation cumulé se monte à 431 934,72 €, que madame la Maire propose au conseil municipal d'affecter comme suit : 200 761, 24 € à la section d'investissement pour combler le déficit N-1 et 231 173,48 € à la section de fonctionnement.

⇒ Vote : 15 pour

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Vote des taux pour l'année 2026 :

- Foncier bâti : 41,55 %
- Foncier non bâti : 82,50 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,47 %

⇒ Vote : 15 pour

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026

Le budget 2026 s'équilibre à 1 310 267,48 € en section de fonctionnement et à 1 195 661, 24 € en section d'investissement. (voir détails du budget en pages 12-13).

⇒ Vote : 15 pour

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

La nomenclature budgétaire M57 permet au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Le conseil doit être informé de ces mouvements lors de sa plus proche séance.

⇒ Vote : 15 pour

DURÉE DES AMORTISSEMENTS

En 2025, la commune, dans le cadre de l'OPAH, a versé une aide à un administré pour la rénovation d'une façade à hauteur de 5 576 €. Cette somme doit être amortie. Madame la Maire propose d'amortir l'immobilisation sur 10 ans.

⇒ Vote : 15 pour

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Subvention CDDI

Madame la Maire rappelle qu'une subvention avait été obtenue dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI), à condition que les travaux aient démarré avant la fin de l'année 2025. Il est donc nécessaire de redéposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des CDDI 5^{ème} génération. Le projet est subventionnable à hauteur de 40 % du montant HT, plafonné à 600 000 €. Madame la Maire propose donc de déposer une demande de subvention à hauteur de 240 000 €.

⇒ Vote : 15 pour

Subvention amendes de police

Toujours pour le projet d'aménagement du bourg, madame la Maire propose de déposer une demande de subvention, au titre des amendes de police, pour les aménagements de sécurité routière. Elle rappelle que ces crédits sont des crédits d'État dont la programmation est proposée annuellement par le Conseil départemental au Préfet, selon une dotation annuelle définie par l'État.

⇒ Vote : 15 pour

QUESTIONS DIVERSES

✚ **Renouvellement du label Territoire Bio Engagé**, avec un approvisionnement de la cantine en produits issus de l'agriculture biologique, à hauteur de 48,52 %.

✚ **Rencontre avec le CDL (Conseiller aux décideurs locaux)** : La situation financière de la commune est très saine. Avec un emprunt qui s'est terminé en décembre 2025, et 2 autres qui se terminent en septembre 2026 et décembre 2027, la commune peut envisager sereinement les investissements à venir.

✚ **La Marcel Jourde** a été un franc succès, bénéficiant d'une météo très agréable. Les organisateurs ont apprécié le lieu choisi pour le ravitaillement.

✚ Agenda :

- **6 mai** : installation du comité syndical du PETR : Josiane ROUCHUT et Carole DUCHÉ NARBONNE sont membres titulaires pour la Communauté de communes de Noblat.
- **8 mai** : cérémonie commémorative au monument aux morts à 11h.
- **11 mai** : après-midi Jeux et Papotage.
- **14 mai** : course cycliste féminine, avec la 4^{ème} manche de la Route de l'Ouest Féminine organisée par le TEAM U-LH pour les U15 à seniors. Une centaine de compétitrices sont attendues.
- **17 et 18 mai** : Fête de l'Ane. Installation des grilles pour l'exposition le jeudi 14 mai à 20h30 à la salle des Fêtes.

Séance du 18 mai 2026

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article 1560 du Code Général des Impôts Directs précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il y a donc lieu de la renouveler.

Cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront choisis par le Directeur des services fiscaux sur une liste de

contribuables (en nombre double) adoptée par le conseil municipal et présentée sous forme de délibération. Cette commission se réunit au moins une fois par an et a un rôle consultatif.

Elle est compétente pour déterminer la valeur locative des biens, formuler des observations sur la liste remise par les services fiscaux, recevoir les réclamations des administrés...

Proposition d'une liste de 24 contribuables.

⇒ **Vote : 15 pour**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant total habituel des subventions est inscrit au budget, mais, conformément à ce qui a été communiqué, le versement de la subvention est conditionné à la remise du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association. Les associations qui ne l'ont pas fait peuvent déposer leur demande au cours de l'année. (voir détails des subventions en page 13).

⇒ **Vote : adopté à l'unanimité des votants**

(Les élus membres du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote concernant leur association.)

SUBVENTION POUR LA COURSE CYCLISTE ROUTE DE L'OUEST FÉMININ

La Team U-LH a sollicité l'octroi d'une subvention pour l'organisation de la course cycliste « Route de l'Ouest Féminin », qui s'est déroulée le 14 mai 2026. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

⇒ **Vote : 15 pour**

COTISATION AU CAUE

Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture et de l'Environnement de la Haute-Vienne. Le CAUE propose, entre autres, des orientations et des conseils aux collectivités locales pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il a accompagné la commune pour la réalisation de l'étude de réaménagement du bourg, et la création de l'aire de bivouac. La cotisation annuelle pour notre strate de population s'élève à 250 €.

⇒ **Vote : 15 pour**

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS COMMUNAUTAIRES

Commission d'évaluation des charges transférées

Son rôle est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté de communes et les communes membres. Madame la Maire propose sa candidature.

⇒ **Vote : 15 pour**

Commissions de travail

Quatre commissions de travail ont été créées. Elles peuvent être composées d'élus communautaires et communaux. Chaque commune peut désigner 2 conseillers par commission.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE
Attractivité et Développement	Julien DEMNET Sylvain BUTHAUD
Environnement, Déchets et GEMAPI	Josiane ROUCHUT Sébastien LONGY Julien DEMNET
Patrimoine communautaire (bâtiments, voirie et assainissement)	Olivier GRANDJEAN Bénédicte CHASTAGNIER
Services, Culture et Sports	Nicole BERGER Carole DUCHÉ NARBONNE

⇒ **Vote : 15 pour**

Référent tourisme

La Communauté de Communes de Noblat souhaite identifier un référent « Tourisme » sur chaque commune membre qui sera le référent de l'Office de Tourisme intercommunal. Madame Odile JANICOT propose sa candidature.

⇒ **Vote : 15 pour**

NOUVEAU LOGO COMMUNAL

Lors du précédent mandat, les élus avaient souhaité faire évoluer le logo de la commune. La commission « communication » a engagé une réflexion plus large sur l'identité visuelle de la commune. Le nouveau logo communal reflète l'histoire, le patrimoine et le cadre de vie. Sa conception repose sur une image simple, identifiable et facilement déclinable sur l'ensemble des supports de communication municipaux. Ce nouveau logo sera progressivement mis en place sur les documents administratifs, les publications municipales, le site internet, la signalétique et l'ensemble des supports de communication de la commune.

⇒ **Vote : 15 pour**

DÉNOMINATION DU BOULODROME

Madame la Maire rappelle que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sur proposition du bureau de l'association La Pétanque Saint-Pauloise, Madame la Maire propose de donner le nom « Jean Laplanche » au boulodrome de la commune. Jean Laplanche est décédé en août 2025 et était très impliqué dans l'association depuis sa création.

⇒ **Vote : 15 pour**

QUESTIONS DIVERSES

✚ Taxe sur les Infrastructures de Transport de Longue

Distance : La loi de finances 2025 a décidé d'allouer une part de cette taxe aux communes et communautés de communes gestionnaires de la voirie. A ce titre, la communauté de communes a perçu la somme globale de 23 086 € à répartir aux communes qui ont la compétence voirie en fonction du kilométrage. Pour Saint-Paul, le montant s'élève à 2 509 €. A noter que cette mesure a disparu de la loi de finances 2026.

✚ **Carrefour RD12/RD19 :** Ce carrefour relève de la compétence du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Malgré la signalisation existante, des accidents récurrents ont lieu. Un courrier va être adressé aux services départementaux pour signaler cette situation afin qu'ils envisagent une sécurisation renforcée de ce carrefour.

✚ **Hiérarchisation de la voirie :** Une étude a été demandée à l'ATEC pour hiérarchiser les voies au vu de la fréquentation, de leur état, etc. Cette étude s'élève à 1 641 € TTC.

✚ **Travaux de remplacement des conduites d'eau :** Les travaux avancent régulièrement. On peut noter le sérieux et la conscience professionnelle de l'entreprise.

✚ **Personnel communal :** Une agente de l'école est en arrêt maladie jusqu'à fin juin. Son remplacement sera assuré par une étudiante qui réside à Saint-Paul.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEMESTRE

- ✚ **Repas du monde** : Suite au succès de l'année dernière, l'équipe enseignante propose une nouvelle soirée « Repas du monde ». Mme la Maire et Mme DUCHÉ NARBONNE seront présentes.
- ✚ **SIPRAD** : L'Assemblée générale de l'association de portage de repas à domicile se tiendra le jeudi 21 mai à Saint-Jean-Ligoure. Mmes BERGER et LARRY assisteront à la réunion.
- ✚ **Conseil municipal des enfants** : Il se tiendra le 30 mai.
- ✚ **Congrès national des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD)** : Il aura lieu cette année à Limoges. Les congressistes viendront à Saint-Paul le 5 juin en fin d'après-midi, pour une rencontre autour des expositions sur les camps et sur les carnets de Roger Darcissac.
- ✚ **Élections sénatoriales** : Les sénateurs sont élus, non pas directement par les citoyens, mais par un collège électoral composé de délégués ("grands électeurs"), élus par le conseil municipal. La date de réunion de ce conseil municipal est fixée par arrêté ministériel au 5 juin. Un arrêté préfectoral précisera le nombre de délégués et suppléants à désigner pour la commune, ainsi que les conditions du scrutin.
- ✚ **Course cycliste La Limousine** : elle se déroulera le 6 juin et passera sur le territoire de la commune.

Séance du 5 juin 2026

ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de M. Yves PAUZAT, M. Louis CAUCHY, M. Sébastien LONGY et Mme Mathilde GOMEZ.

Mme JANICOT Odile a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal doit élire une liste de 6 délégués (3 titulaires et 3 suppléants). La liste déposée se compose de :

1. Mme Josiane ROUCHUT
2. M. Yves PAUZAT
3. Mme Carole DUCHÉ NARBONNE
4. M. Sylvain BUTHAUD
5. Mme Odile JANICOT
6. M. Louis CAUCHY

⇒ **Vote : 15 pour**

Séance du 8 juillet 2026

RETRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION

Lors de sa séance du 30 mars 2026, le conseil municipal avait désigné 2 délégués au SYDED. Le terme « délégué » est impropre, car c'est la communauté de communes qui adhère au SYDED, et qui doit désigner des délégués. Les communes sont appelées à désigner des « référents ». La délibération n° 2026-32 doit donc être retirée.

⇒ **Vote : 14 pour**

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le maire est membre de droit, le conseil municipal désigne 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. La désignation d'un élu représentant le maire en cas d'empêchement ne relève pas du conseil municipal, mais doit prendre la forme d'un arrêté.

Titulaires : Olivier GRANDJEAN – Sébastien LONGY – Mathilde GOMEZ

Suppléants : Nicole BERGER – Julien DEMNET – Bénédicte CHASTAGNIER

⇒ **Vote : 14 pour**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026-17 du 30 mars 2026.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Madame la Maire propose d'être le correspondant incendie et secours pour la commune.

⇒ **Vote : 14 pour**

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE

3 entreprises ont répondu à la consultation pour les travaux de voirie 2026. Après analyse des offres avec l'ATEC, il est proposé de retenir l'entreprise PIJASSOU, la mieux-disante, pour un montant de 29 154 € HT. Le marché concerne les VC 11 (chemin des Amoureux), VC 24 (route de La Boucole) et VC 36 (rue des Ecoles) pour la tranche ferme et la VC 53 A (Crouzillat) pour la tranche optionnelle, qu'il est proposé d'affermir.

⇒ **Vote : 14 pour**

AVENANT A LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Pour les travaux d'aménagement, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne va déléguer les travaux de réfection de la couche de roulement RD 12 (avenue de Limoges) à la commune de Saint-Paul. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage va être passée à cet effet entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la commune de Saint-Paul. Cette modification de maîtrise d'ouvrage a été proposée par le Conseil Départemental et acceptée par la commune dans le but d'une meilleure coordination des travaux et d'un résultat final optimisé. Le montant de ces travaux de revêtement est estimé à 113 980 € HT par le maître d'œuvre. Le nouveau montant de l'AVP de la tranche ferme est validé à 784 802,89 € HT. Conformément au mode de calcul prévu, le montant de rémunération définitif de la tranche ferme se monte à 54 936,20 € HT.

⇒ **Vote : 14 pour**

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Des travaux de reprise d'assainissement collectif doivent être effectués en amont des travaux d'aménagement du bourg. La compétence assainissement relevant de la communauté de communes, il est proposé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, pour permettre à la commune de gérer le projet dans sa globalité. Le montant des travaux d'assainissement sera avancé par la commune, et intégralement remboursé par la communauté de communes.

⇒ **Vote : 14 pour**

MOTION CONTRE LE PROJET DE CONSIGNE POUR RECYCLAGE DES BOUTEILLES PLASTIQUE ET DES CANETTES

Le projet de mise en œuvre de cette consigne au 1^{er} janvier 2029 est une fausse solution pour la réduction de la consommation du plastique, elle constitue une menace pour le service public de gestion des déchets, avec un manque de recettes pour les collectivités et plus de bénéfices pour les industriels. Cette motion a été élaborée par l'unanimité des associations nationales d'élus et des associations de défense de l'environnement.

⇒ Vote : 14 pour

MOTION CONTRE LE PROJET DE REFONDATION DE LA REP PMCB

Le projet de refondation de la Responsabilité Elargie du Producteur pour les produits et matériaux de la construction et du bâtiment (PMCB) entraînerait une forte réduction de la prise en charge de ces flux par les éco-organismes et une charge supplémentaire pour les collectivités, évaluée à près de 31 millions d'euros par an pour la seule région Nouvelle-Aquitaine, soit près de 5 € supplémentaires par habitant.

⇒ Vote : 14 pour

ADHÉSION À L'EBE DE NOBLAT

Renouvellement de l'adhésion à l'Entreprise à But d'Emploi de Noblat pour un montant de 50 € pour l'année 2026.

⇒ Vote : 14 pour

COTISATION AU SIPRAD

Proposition de renouveler la cotisation au Syndicat de Portage de Repas à Domicile, pour un montant de 0.40 € par habitant, soit 519.20 € pour l'année 2026.

⇒ Vote : 14 pour

PARTICIPATION À UN VOYAGE SCOLAIRE

Demande de subvention d'une famille pour le voyage scolaire d'un élève en Italie. Le collège de Saint-Léonard ne dépose plus de demande de subvention, c'est aux familles que revient la possibilité de demander une subvention à la commune. Le conseil municipal avait délibéré sur le montant des subventions pour les voyages scolaires, à savoir 50 € pour les voyages en Europe. Proposition d'attribuer une subvention de 50 €.

⇒ Vote : 10 pour 4 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

✚ **Aménagement du bourg** : nous avons reçu les notifications d'attribution d'une subvention de l'État de 120 000 € au titre de la DETR et d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne d'un montant de 173 088 €.

✚ **Validation par le DASEN de la modification du temps scolaire à la rentrée de septembre** : les élèves de l'élémentaire seront en classe jusqu'à 12h30 et reprendront les cours à 14h15.

✚ **Garderie périscolaire** : l'agent chargé de la garderie était au bout des 3 ans de CDD. Une procédure de recrutement est en cours.

✚ **Programme européen Lait et Fruits à l'École** : nous avons reçu une subvention de 1536.28 € de l'Europe pour la période de septembre 2025 à février 2026.

✚ **Animations de l'été** : Guinguette paysanne au GAEC Chabrely le 9 juillet, vide-greniers et fête de l'été le 18 juillet, Batteuse de l'ACCA le 22 août à CHabrely, concours de pétanque le 5 septembre.

PARCOURS VERS L'EMPLOI

MONTS ET BARRAGES

CAP VERS L'AVENIR : 13 SEMAINES POUR RETROUVER CONFIANCE ET UN EMPLOI

DU 21 SEPTEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2026

À CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

VERS UN Avenir PROFESSIONNEL

Cofinancé par l'Union européenne

Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine

Pays Monts & Barrages

l'Escalier

Initiative d'Innovation Sociale

POUR REJOINDRE LE PARCOURS

- 1 Contacter le Comité Local pour l'Emploi (CLE)**
Le CLE se mobilise pour accompagner chaque personne volontaire du territoire vers une sortie de la privation d'emploi.
- 2 Un rendez-vous pour faire le point**
Un membre de l'équipe vous propose un temps d'échange individuel pour faire le point sur votre situation, vos compétences, vos besoins et vos envies.
- 3 Commission parcours**
Votre situation est présentée à une commission du CLE qui valide votre éligibilité et propose une orientation adaptée.
- 4 Un accompagnement**
Vous êtes accompagné(e) et suivi(e) pendant et après le parcours.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

Comité Local pour l'Emploi (CLE)
05 55 56 38 23
objectifdroitemploiimb@gmail.com

Autres sessions prévues sur le territoire Monts et Barrages :
Printemps 2027 - secteur Saint-Léonard-de-Noblat
Automne 2027 - secteurs Châteauneuf-la-Forêt / Eymoutiers

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

LISTE DES CANDIDATURES	CONDUITE PAR	VOIX	% INSCRITS	% EXPRIMÉS	SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL	SIÈGE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Saint-Paul, ensemble !	Mme Josiane ROUCHUT	449	46,92	100,00	15	3

	NOMBRE	% INSCRITS	% VOTANTS
Inscrits	957		
Abstentions	332	34,69	
Votants	625	65,31	
Blancs	77	8,05	12,32
Nuls	99	10,34	15,84
Exprimés	449	46,92	71,84

Le nouveau conseil municipal a été installé le 22 mars.
(de gauche à droite) :

1^{er} rang : Mathilde GOMEZ, Louis CAUCHY, Olivier GRANDJEAN, Josiane ROUCHUT, Nicole BERGER, Carole DUCHÉ NARBONNE, Bénédicte CHASTAGNIER

2^{ème} rang : Adrien ROUSSAUD, Mélanie LARRY, Julien DEMNET, Odile JANICOT, Sébastien LONGY, Sylvain BUTHAUD, Yves PAUZAT, Maëlle HUGUEN.

Suite à la démission de Maëlle HUGUEN, c'est Maxime SARDIN qui siège maintenant au Conseil Municipal.

Les élus au conseil communautaire : Josiane ROUCHUT, Olivier GRANDJEAN, Nicole BERGER



ÉLECTIONS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite aux élections municipales, ont eu lieu les élections au conseil communautaire.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont présentés sur une liste figurant sur le même bulletin de vote que les municipales. Cela concerne les communes de Saint-Léonard et Saint-Paul.

Dans les communes de moins de 1000 habitants – les 10 autres communes de la ComCom de Noblat – les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau, une fois que le maire et les adjoints ont été élus.

Le bureau communautaire est composé des maires des 12 communes, plus le 1^{er} adjoint de Saint-Léonard.

- **Alain Darbon**, maire de Saint-Léonard, Président de la Communauté de Communes de Noblat
- **Alain Faucher**, maire de la Geneytouse, Premier Vice-Président en charge de l'aménagement territorial et du numérique
- **Josiane Rouchut**, maire de Saint-Paul, 2^{ème} vice-présidente en charge de l'environnement, des déchets et de l'économie circulaire
- **Franck Letoux**, maire de Royères, 3^{ème} vice-président en charge de la voirie, des bâtiments et de l'assainissement
- **Guillaume Bonnetaud**, maire de Saint-Martin-Terressus, 4^{ème} vice-président en charge du développement économique et du tourisme
- **Sébastien Vincent**, maire d'Eybouleuf, 5^{ème} vice-président en charge du sport et de la culture
- **Guy Touzet**, maire de Saint-Denis-des-Murs, 6^{ème} vice-président en charge des services à la population
- **Marie-Sophie Auberger**, maire de Moissannes, 7^{ème} vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire.
- **Carole Ben Tounia**, maire de Sauviat-sur-Vige, conseillère déléguée à la petite enfance
- **Bruno Ducour**, maire de Saint-Bonnet-Briance, conseiller délégué à la voirie
- **Romain-Bérenger Grenaille**, maire du Châtenet-en-Dognon, conseiller délégué à la collecte des déchets
- **Michaël Kapstein**, maire de Champnétéry, conseiller délégué au Tourisme
- **Lionel Lemasson**, 1^{er} adjoint à Saint-Léonard, conseiller délégué à l'assainissement

Les conseillers communautaires : Monique Blondel, Estelle Delmond, Alain Gabeau, Bernadette Lacouture, Alain Pérabout, Marie-Josèphe Péry, Xavier Pierrard, Jean Surroca (Saint-Léonard), Nicole Berger, Olivier Grandjean (Saint-Paul), Thierry Armand, Antony Theys (La Geneytouse), Philippe Lamargot, Valérie Verdier (Royères), Thibaut Grimand (Champnétéry), Olivier Labregere (Eybouleuf), Jacques Boury (Saint-Bonnet-Briance), Marie-Annick Magdziak (Saint-Denis-des-Murs), Lionel Chatufaud (Saint-Martin-Terressus), Jean-Marie Villachon (Sauviat-sur-Vige).



Année électorale oblige, les collectivités ont eu jusqu'au 30 avril pour voter leur budget. Le conseil municipal de Saint-Paul a voté son budget le 28 avril.

Pour rappel, le budget est une prévision des dépenses et des recettes autorisées pour l'année ; il doit être équilibré en dépenses et en recettes. Le budget est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en assurant l'entretien de notre patrimoine (voirie, bâtiments, matériels...) et en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants.

Les efforts faits sur les dépenses de fonctionnement permettent de maintenir une bonne capacité d'investissement. Même si, pour chaque projet, nous mobilisons tous les partenaires possibles (Département, Etat, Région, Europe...), il nous faut cependant assurer une part d'autofinancement. La loi, de toute façon, limite le montant des aides publiques directes à 80% maximum du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

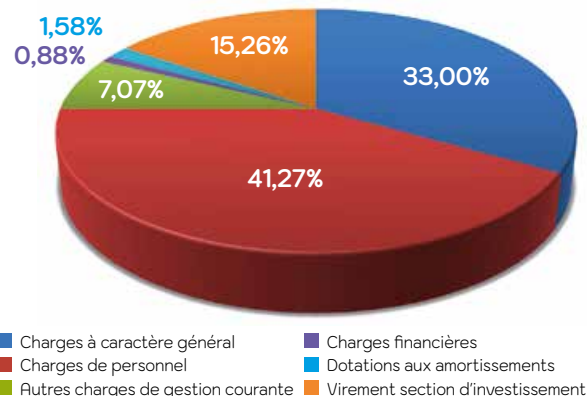
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et le fonctionnement courant des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, les intérêts d'emprunts...

Les dépenses de personnel sont en augmentation cette année, avec l'obligation pour les collectivités territoriales de participer à partir du 1^{er} janvier 2026 au financement de la protection sociale des agents, et l'augmentation des cotisations à la caisse de retraite CNRACL.

Les recettes proviennent des dotations de l'Etat, des recettes de la fiscalité et des produits du domaine (cantine, garderie...) ainsi que des loyers.

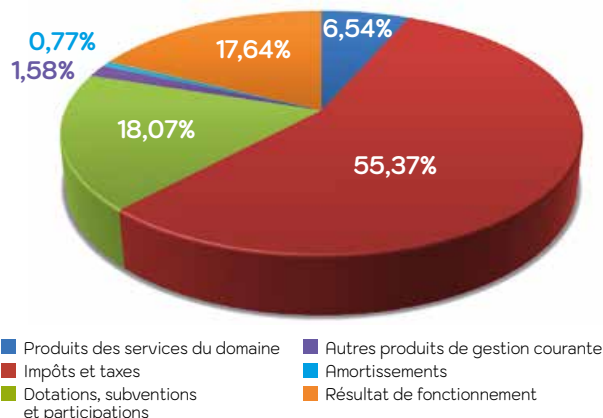
DÉPENSES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
011	Charges à caractère général	432 351,48 €
012	Charges de personnel	540 710,00 €
014	Atténuation de charges	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	92 620,00 €
66	Charges financières	11 550,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	1 300,00 €
042	Opérations d'ordre : dotations aux amortissements	20 736,00 €
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		1 310 267,48 €



RECETTES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
70	Produits des services du domaine	85 756,00 €
73	Impôts et taxes	725 493,00 €
74	Dotations, subventions et participations	236 801,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 690,00 €
78	Reprises sur provisions	310,00 €
042	Opérations d'ordre : amortissements recettes	10 044,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté 2025	231 173,48 €
TOTAL GÉNÉRAL		1 310 267,48 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se bâtit autour des projets en cours ou des nouveaux projets. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

DÉPENSES

Les principaux postes de dépenses sont le remboursement des emprunts, les travaux sur la voirie, la dernière tranche de notre participation à la construction du centre de secours de Pierre-Bufferre, des équipements pour les différents services, et surtout les travaux d'aménagement du bourg.

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2025		
21	202 - Révision du PLU	14 400,00 €
	231 - Aménagement du centre-bourg	40 000,00 €
	2151 - Assistance à maîtrise d'ouvrage sur tvx de voirie 2024 et 2025	4 636,80 €
	TOTAL CHAPITRE 21	59 036,80 €
BUDGET PRIMITIF 2026		
13	138 - Remboursement aide relance à la construction durable	7 600,00 €
	TOTAL CHAPITRE 13	7 600,00 €
16	1641 - Emprunts (remboursement du capital)	75 720,00 €
	165 - Caution logement communal	500,00 €
	TOTAL CHAPITRE 16	76 220,00 €
20	203 - Annonces et insertions	3 000,00 €
	2041482 - Participation financement de la caserne de Pierre-Bufferre	9 006,00 €
	TOTAL CHAPITRE 20	12 006,00 €
21	2151 - Travaux voirie	30 000,00 €
	21533 - Raccordement fibre salle des fêtes	1 500,00 €
	21534 - Eclairage stade école	10 000,00 €
	21534 - Eclairage terrain pétanque	3 030,00 €
	2183 - Baie de brassage	1 000,00 €
	2131 - Chauffe eau électrique école	2 500,00 €
	2156 - Borne incendie	2 000,00 €
	2188 - Mobilier urbain	2 000,00 €
	2188 - Poubelles de tri	1 500,00 €
	2188 - Sono portable	1 000,00 €
	2188 - Matériel services techniques	1 500,00 €
	2188 - Matériel garderie	1 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 21	57 030,00 €
23	231 - Aménagement du centre-bourg	832 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 23	832 000,00 €
040	139361 - Amortissements subventions	3 415,00 €
	139362 - Amortissements subventions	3 300,00 €
	13912 - Amortissements subventions	1 800,00 €
	13913 - Amortissements subventions	1 200,00 €
	139158 - Amortissements subventions	329,00 €
	TOTAL CHAPITRE 040	10 044,00 €
001	Solde d'exécution cumulé	141 724,44 €
TOTAL		1 195 661,24 €

RECETTES

Les recettes proviennent du virement de la section de fonctionnement, des subventions obtenues pour les projets, du Fonds de Compensation de la TVA (attribution d'une compensation de 16,404 % de la TVA sur certaines dépenses réalisées dans l'année N-2), et le cas échéant, de l'emprunt.

Lors du vote du budget, la seule subvention dûment notifiée pour l'aménagement du bourg était la subvention du Fonds Vert. Pour équilibrer le budget, un emprunt important a été inscrit au budget. Depuis, nous avons reçu la notification de deux autres subventions qui avaient été sollicitées : une subvention de l'Etat, dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et une de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. D'autres sont en cours d'instruction. Le montant de ces subventions viendra réduire le montant de notre auto-financement.

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
BUDGET PRIMITIF 2026		
10	1068 - Couverture du besoin de financement section investissement	200 761,24 €
	10222 - Fonds Compensation de la TVA (FCTVA)	18 809,00 €
	10226 - Taxe Aménagement	0 €
	TOTAL CHAPITRE 10	219 570,24 €
13	Subvention Fonds vert	194 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 13	194 000,00 €
16	1641 - Emprunts	560 855,00 €
	165 - Caution logement communal	500,00 €
	TOTAL CHAPITRE 16	561 355,00 €
040	2804182 - Amortissement subvention ODHAC	730,00 €
	28041512 - Amortissement PUP et études eaux pluviales et AEP	3 556,00 €
	280422 - Amortissement opération façade OPAH	557,00 €
	28132 - Amortissement travaux boucherie et salon esthétique	15 893,00 €
	TOTAL CHAPITRE 040	20 736,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €
TOTAL		1 195 661,24 €

LES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le montant total habituel des subventions est inscrit au budget, mais, conformément à ce qui a été communiqué, le versement de la subvention est conditionné à la remise du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association.

Les subventions ci-dessous sont celles qui ont été votées lors du conseil municipal du 18 mai 2026 :

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
A Fleur de Pierre	150,00 €
AAPPMA La Roselle	150,00 €
ACCA de Saint-Paul	150,00 €
La Marelle	300,00 €
Saint-Paul Running	150,00 €
Le Patch Paulois	150,00 €
Parar lo lop	150,00 €
Saint-Paul Anes	150,00 €
Saint-Paul Gym	150,00 €
Saint-Paul Rando	150,00 €
Rallye du Bas Beaumont	150,00 €
Amicale Saint-Louis	150,00 €
Confrérie des Couennes Croustillantes	150,00 €
Saint-Paul Anes : organisation de la Fête de l'Âne	3 000,00 €

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
ADPAD	150,00 €
AFMD	100,00 €
Foot Sud	150,00 €
FNACA	150,00 €
FNATH	150,00 €
Foyer rural de Saint-Léonard	150,00 €
GVA Féminin	150,00 €
Secours Populaire	200,00 €
Syndicat d'élevage du canton de Pierre-Bufferre	150,00 €

Le conseil municipal des enfants est toujours aussi motivé, et les réunions mensuelles sont très animées.

Les jeunes élus ont débuté l'année comme leurs aînés par la **cérémonie des vœux**, où chacun d'eux a pris la parole pour faire le point sur l'année écoulée, et présenter leurs projets et leurs vœux pour la nouvelle année.

Ils participent aussi aux cérémonies commémoratives tout au long de l'année.



L'an dernier, ils avaient organisé avec le Patch Paulois un **atelier de sacs en tissu**, déposés ensuite chez les commerçants, pour limiter l'utilisation de sacs jetables. Devant le succès des sacs, les jeunes du CME ont demandé aux adhérentes du club s'ils pouvaient faire un nouvel atelier. Un nouvel après-midi a été mis en place pendant les vacances de février, dans le local du Patch Paulois. Pour répondre à la demande d'un des boulangers, des sacs à pain, plus longs et moins larges ont été également fabriqués.



Suite aux élections municipales du mois de mars, les jeunes élus changent d'élus référents. L'animation du CME fait maintenant l'objet d'une délégation à part entière, confiée à madame Bénédicte CHASTAGNIER.

Ils ont commencé à travailler sur un nouveau projet : la **gestion de la boîte à livres de l'école**. Pour commencer, ils ont élaboré un questionnaire, qui a été distribué à tous les élèves de l'école, afin de mieux appréhender l'usage de cette boîte à livres. L'analyse des questionnaires sera faite à la rentrée.

Il a été décidé de ne pas changer le rythme et le calendrier des réunions, qui sera peut-être revu après les élections du mois d'octobre.

UNE ANNÉE ÉLECTORALE

Car cette année va être une année importante pour le conseil des jeunes, appelé à se renouveler tous les 2 ans.

Les jeunes élus ont souhaité aller présenter leur assemblée aux élèves des classes de MM. MARTIN et PUSSET, car ce sont les futurs CM1 et CM2 qui pourront être candidats. Ils ont expliqué leur motivation et présenté le travail accompli et les projets en cours.



Si l'on en juge par l'intérêt porté et les questions posées par les élèves des deux classes, il devrait y avoir des candidatures en octobre ! **Les dossiers de candidatures seront à retirer à la mairie dès la fin du mois d'août.**

INSTALLATION DU PIGEONNIER CONTRACEPTIF

Deux techniciens de la société Sogepi-Servibois sont intervenus le 22 avril pour implanter le pigeonnier contraceptif. Le pigeonnier a été installé avec une dizaine de pigeons qui y ont été enfermés pour une durée de deux mois, afin de les sédentariser et de les acclimater à leur cellule. Une fois libérés, ils ont déjà commencé à attirer leurs congénères, comme a pu le constater le technicien qui assure tous les 15 jours le suivi : enlèvement des fientes, nettoyage et stérilisation des œufs. Cette solution douce permet de maintenir des populations stables, sans éradication, et de limiter les nuisances alentour. Avec ce dispositif respectueux du bien-être animal, la commune confirme son engagement en faveur d'une gestion durable de la biodiversité.

Une rencontre-inauguration sera organisée à la rentrée avec le concepteur de l'équipement.



FAUCARDAGE DE LA STATION D'ÉPURATION

Comme chaque année, la commune a procédé au faucardage des roseaux de la station d'épuration. Cette opération d'entretien consiste à couper les roseaux à environ 30 à 40 cm au-dessus du sol, puis à extraire les végétaux des filtres.

Indispensable au bon fonctionnement d'une station d'épuration à filtres plantée de roseaux, le faucardage permet d'éviter l'accumulation des tiges mortes, de limiter la formation d'une couche de boues en surface et de préserver les capacités de filtration et d'épuration des ouvrages. Il favorise également le renouvellement des roseaux, dont le système racinaire participe activement au traitement des eaux usées en maintenant une bonne aération des filtres.



Afin de réduire la pénibilité de cette intervention, particulièrement physique, et de gagner en efficacité, la commune fait appel, comme chaque année, au chantier d'insertion du Relais d'Insertion Solidaire de Monts et Barrages. Cette collaboration avec les services techniques municipaux permet de conjuguer un entretien de qualité des installations communales avec une démarche d'insertion professionnelle, au bénéfice des personnes accompagnées par la structure.

NETTOYAGE CHEMIN DE RANDONNÉE

Le GR®, de Pays Monts et Barrages en Limousin, inauguré il y a un an, traverse toutes les communes du PETR sur une boucle d'environ 180 km. Afin de garantir un cheminement agréable et sécurisé, un travail régulier d'entretien des sentiers est indispensable.

Une des étapes arrive à Saint-Paul, depuis la Violette jusqu'au plan d'eau. Une partie du sentier, d'environ 200 mètres, située au-dessus du lieu-dit Moulin Grand, n'était plus praticable en raison de la végétation qui s'y était fortement développée. Les randonneurs étaient alors contraints de quitter le sentier pour longer la bordure d'un champ.

Au cours de l'hiver, les agents des services techniques de la commune sont intervenus pour débroussailler, élaguer et rouvrir ce passage. Grâce à ces travaux, le chemin est désormais de nouveau accessible dans de bonnes conditions, aussi bien pour les marcheurs que pour les vététistes et les cavaliers.

Cette intervention, modeste par son ampleur mais essentielle pour la continuité de l'itinéraire, contribue à préserver la qualité du réseau de randonnée et à valoriser le patrimoine naturel de notre commune, au bénéfice des habitants comme des nombreux randonneurs qui empruntent le GR® de Pays Monts et Barrages.



TRAVAUX DE PEINTURE DANS LE BOURG

Les agents communaux ont repeint ce printemps les portails des deux entrées du cimetière. Ils ont ensuite repeint les grilles du parvis de la salle des fêtes, ainsi que les jardinières du bourg.



SÉCURISATION DU COFFRET ÉLECTRIQUE DU TERRAIN DE PÉTANQUE

À la suite de nombreuses détériorations, le coffret électrique du terrain de pétanque a dû être remplacé. Il a été installé en hauteur pour plus de sécurité.

PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE

Dans le cadre de son programme annuel d'entretien de la voirie communale, la commune poursuit ses travaux de réparation des chaussées afin de préserver la qualité du réseau routier et d'assurer la sécurité des usagers.

Les interventions prévues cette année consisteront en des travaux de reprofilage localisé en enrobé à froid ainsi qu'en la réalisation de point à temps (réparations ponctuelles par enduit), techniques permettant de traiter les dégradations avant qu'elles ne s'aggravent et d'allonger la durée de vie des chaussées.

Les voies retenues sont les suivantes :

- **VC24 – Route de la Boucole** : entre la RD12 et la RD115, avec des travaux de reprofilage et d'enduit localisé.
- **VC11 – Chemin des Amoureux** : dans le secteur du four à pain, où les anciennes tranchées feront l'objet d'une reprise par enduit localisé.
- **VC36 – Rue des Écoles** : déjà fragilisée, cette voie a également supporté une partie de la déviation mise en place lors des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de l'avenue de Limoges. Dans l'attente d'une éventuelle réfection complète, qui sera étudiée lors de futurs travaux d'aménagement, des réparations localisées permettront de maintenir la chaussée dans un état satisfaisant.
- **VC53a – Traversée du village de Cruzillat** : compte tenu de son état et de sa faible longueur, cette voie fera l'objet de la réfection complète de son revêtement.

Suite à la consultation lancée ce printemps, c'est l'entreprise **Pijassou TP** qui effectuera les travaux, pour un montant de **35 000 € TTC**. Ils s'inscrivent dans la volonté de la municipalité d'entretenir régulièrement le patrimoine routier communal et d'améliorer le confort de circulation sur l'ensemble du territoire.

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Nous entrons dans la dernière phase de la révision du PLU. Le document a été arrêté par le conseil municipal lors de la séance du 27 février.

Les personnes publiques associées (PPA) ont eu 3 mois pour rendre leur avis.

Une rencontre a eu lieu début juillet avec le bureau d'études pour analyser les avis rendus, et voir quelle suite leur donner. Cette rencontre a également permis d'associer les nouveaux élus à la démarche.

L'étape suivante consiste en l'organisation d'une enquête publique. Elle se déroulera du 15 septembre au 15 octobre

2026. Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif, assurera 3 permanences : le mardi 15 septembre de 9h à 12h30, le samedi 10 octobre de 9h à 12h30, et le jeudi 15 octobre, de 14h à 17h30.

Toutes les personnes qui le souhaitent pourront venir consulter le document et faire leurs remarques, soit lors des permanences du commissaire enquêteur, soit pendant les horaires d'ouverture de la mairie sur le registre ouvert à cet effet.



La communication municipale évolue ! Un travail a été mené par la commission communication, sous la houlette de Sylvain BUTHAUD, conseiller délégué au numérique, sans recours à une prestation extérieure. Il n'a donc pas entraîné de dépense supplémentaire pour la commune.

Cette réflexion a abouti à une nouvelle identité visuelle, modernisée pour mieux accompagner les informations de la commune, les publications et supports et le nouveau site internet.

NOUVEAU LOGO !

La création d'un nouveau logo a été le premier marqueur de cette nouvelle identité visuelle, pensée non comme une rupture, mais comme une continuité. L'idée n'est pas d'effacer ce qui existe, ni de tourner le dos à l'histoire de Saint-Paul : partir de nos repères, de nos symboles et de notre territoire pour leur donner une forme plus actuelle, plus lisible et plus adaptée aux usages d'aujourd'hui.



Le blason reste au cœur du logo. Il rappelle l'histoire de la commune, son identité et son ancrage. Les couleurs rouge, noir et jaune, déjà présentes dans le blason, sont conservées. Elles permettent de garder un lien fort avec l'image traditionnelle de Saint-Paul.

Autour de ce blason, les lignes en mouvement apportent une dimension plus moderne. Elles évoquent à la fois le paysage, les chemins, la vie du territoire et l'élan d'une commune qui avance. Le vert vient rappeler notre cadre rural, notre environnement et l'attachement à notre commune de campagne.

La silhouette du village, intégrée dans le bas du logo, est le fil conducteur depuis 2014. Elle permet de reconnaître Saint-Paul autrement qu'à travers un symbole administratif. Elle donne une présence au territoire réel : celui que nous habitons, que nous traversons, que nous faisons vivre ensemble. Ce logo reflète l'image d'une commune proche de ses habitants, attachée à son histoire et tournée vers l'avenir.

ST PAUL INFO

L'infolettre municipale a fait peau neuve également. Elle résume les actualités importantes et l'agenda du mois, elle est maintenant plus lisible et plus complète. Vous pouvez vous abonner directement sur le site internet en complétant le formulaire de contact, ou contacter la mairie par mail ou téléphone afin de la recevoir.



SITE INTERNET

Dans la continuité du travail engagé autour de la nouvelle identité visuelle de la commune, le nouveau site internet de la mairie a été mis en ligne fin mai.

L'objectif est simple : faciliter l'accès aux informations utiles, mieux valoriser la vie locale et permettre à chacun de retrouver plus facilement les actualités, les démarches et les services de la commune.



Adresse du site : <https://mairie-stpaul87.fr>

CANICULE

GESTION DE LA

La collectivité s'adapte aux conditions climatiques.

- Les agents des services techniques travaillent en horaires adaptés, en embauchant plus tôt le matin. Certains travaux n'ont pas pu être effectués en raison de l'arrêté préfectoral "protection de la végétation", en vigueur une grande partie de juillet.
- Des mesures ont été prises à l'école, pour la fin juin : aération le matin à 6h, arrosage de la cour et du bac à sable, installation de couvertures de survie ou peinture au blanc de Meudon sur les vitres, installation de ventilateurs sur pied dans les classes...

Des rafraîchisseurs d'air ont été commandés ; ils seront expérimentés dans un premier temps pour les classes élémentaires ; ils seront installés pour la rentrée.

- Depuis plusieurs années, les élus contactent régulièrement les personnes isolées et/ou vulnérables lors des périodes de fortes chaleurs, pour s'assurer que tout va bien. Pour s'inscrire sur le registre, il suffit d'en faire la demande ; la demande peut être faite par la personne elle-même, ou son représentant légal ; elle peut aussi être faite par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service d'aide à domicile...). L'inscription est totalement confidentielle. Prendre contact avec le secrétariat de la mairie.



INCENDIES

SOLIDARITÉ

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les incendies font toujours rage dans le Var, les Landes et la Gironde. La commune a décidé de faire un don de 1000 € au **fonds de soutien d'urgence dédié aux communes sinistrées** ouvert par l'Association des Maires de France, ainsi qu'une subvention à la Protection Civile de 500 €.

Si vous souhaitez aussi apporter votre soutien, vous pouvez effectuer un don en ligne auprès de la Protection Civile : <https://don.protection-civile.org/incendie-gironde/>, ou auprès du Secours Populaire (chèques envoyés à Secours Populaire 6 rue Fulton 87280 Limoges).

La commune poursuit le projet de réaménagement de son centre-bourg. Une réunion publique a permis de présenter aux habitants la première phase des travaux, qui concernera principalement l'avenue de Limoges, la rue Lafay et les abords de la mairie.

Issu de plusieurs années de réflexion et d'études, ce projet a pour objectif de sécuriser les déplacements, notamment des piétons, d'apaiser la circulation, de réorganiser les espaces publics et le stationnement, de renforcer la végétalisation, d'améliorer la gestion des eaux pluviales et de rendre le centre-bourg plus agréable et plus accueillant.



Les plans définitifs sont consultables sur le site internet de la commune et en mairie, sur rendez-vous. Avant le démarrage des travaux, prévu en novembre pour une durée prévisionnelle de sept mois, des travaux de reprise du réseau d'assainissement dans l'avenue de Limoges, entre la rue des Erables et la rue Lafay, auront lieu au mois d'octobre. La consultation des entreprises a été lancée au mois de juin. Au moment de la rédaction de ce bulletin, les offres déposées sont en cours d'analyse.

Les travaux entraîneront des restrictions et modifications de circulation. Nous remercions par avance chacun de respecter la signalisation mise en place pour la sécurité de tous.



Après plusieurs mois de travaux, le chantier de renouvellement des canalisations d'eau potable de l'avenue de Limoges et de la rue du 11 Novembre 1918 est désormais achevé. Pilotée par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) des Allois, cette opération avait pour objectif de remplacer un réseau vieillissant, afin d'améliorer la fiabilité de l'alimentation en eau potable et de garantir un service de qualité aux habitants pour les années à venir.

Le chantier comprenait le remplacement de la conduite principale, le renouvellement des branchements des habitations, avec l'implantation des compteurs sur le domaine public, la remise en état des différents équipements du réseau (vannes, poteau incendie, regards...) ainsi que la réalisation des reprises de chaussée nécessaires après les interventions. Les essais et contrôles effectués en fin de chantier ont confirmé le bon fonctionnement de l'ensemble des installations et la conformité du nouveau réseau.

Les derniers travaux concernaient principalement les finitions, notamment les marquages au sol, permettant ainsi de clôturer définitivement cette opération.

La municipalité tient à remercier les riverains, les commerçants, les entreprises et l'ensemble des usagers pour leur compréhension et leur patience face aux

contraintes de circulation et aux nuisances occasionnées durant ces travaux.

Ce chantier constitue une étape essentielle pour l'avenir de notre commune. En renouvelant les réseaux enterrés avant les aménagements de surface, il évitera d'avoir à rouvrir la chaussée dans les années à venir. Il ouvre désormais la voie à la première phase du projet de réaménagement du centre-bourg, dont les travaux débiteront prochainement et permettront d'améliorer durablement le cadre de vie, la sécurité des déplacements et l'attractivité de notre cœur de village.



UNE NOUVELLE ASSOCIATION POUR MIEUX GÉRER LA FORÊT



En Haute-Vienne, la forêt appartient à une grande majorité de propriétaires privés, qui représentent environ 95% de la surface forestière. La grande majorité de ces propriétaires possèdent des petites surfaces, rendant la gestion d'autant plus difficile. Cette réflexion a conduit à la constitution de l'Association

Syndicale Libre de Gestion forestière (ASLGF) du Pays de Monts et Barrages. Regroupant 26 propriétaires, l'ASLGF est accompagnée par le PETR Monts et Barrages et le Centre National de la Propriété Forestière.

Pourquoi se regrouper :

- Gérer collectivement ses parcelles tout en conservant la pleine propriété.
- Mutualiser les chantiers forestiers (plantation, entretien, récolte).
- Réduire les coûts.

- Bénéficier d'un accompagnement technique.
- Accéder à des aides financières avantageuses.
- Favoriser une gestion durable et adaptée au changement climatique.
- Sécuriser la transmission d'un patrimoine forestier structuré et pérenne.

Le conseil syndical est constitué pour 6 ans. Chaque propriétaire dispose d'une voix.

Présidente : Carole Duché Narbonne (Saint-Paul)

Vice-Président : Bernard Pommaret (Nedde)

Secrétaire : Yves Roynard (Bujaleuf)

Trésorier : Jean-Pierre Bosdevigie (Peyrat-le-Château)

Si cette initiative vous intéresse, n'hésitez pas à contacter l'association : aslghmb87@proton.me



CONTENEURS CARTONS

NOUVEAUX

Face à l'essor constant des achats en ligne et de l'utilisation des cartons bruns, le SYDED avait mis en place en juillet 2025 des conteneurs spécifiques pour la collecte des cartons bruns. Le coût d'un conteneur étant d'environ 2000/2500 €, l'équipement se fait sur plusieurs exercices budgétaires. Le premier conteneur avait été installé l'année dernière sur l'éco-point du parking de la salle des fêtes, un deuxième est opérationnel depuis le mois de juin sur l'éco-point de la rue du Tortillou, en face du plan d'eau.

Il est rappelé que les cartons des professionnels et les cartons de grande taille doivent continuer à être apportés en déchèterie.



UNE ANNÉE DE SENSIBILISATION AUX DÉCHETS ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

De janvier jusqu'en juin, les 5 classes de l'école ont travaillé à l'école avec les animateurs du SYDED, sur le tri des déchets, le gaspillage alimentaire, le recyclage...

Le 28 mai, les élèves de CM sont allés visiter le centre de recyclage de Beaune-les-Mines, où ils ont pu voir comment sont traités les déchets déposés dans les conteneurs des éco-points. Ils ont été impressionnés par le grand volume de déchets mal triés !



Le 4 juin, les élèves de maternelle et CP ont été invités par le SYDED pour assister à un spectacle à Saint-Junien, avec les autres écoles lauréates du concours de collecte de jouets, auquel ils avaient participé en décembre.



LA MUSIQUE, C'EST LA VIE !

SPECTACLE DE MUSIQUE 24 MARS

Les élèves de l'école ont présenté leur traditionnel spectacle à la salle des fêtes : danses préparées avec les maîtresses pour les maternelles, et chants et percussions pour les plus grands, travaillés avec Mme Garaud, professeur de musique rémunérée par la municipalité, qui intervient chaque semaine dans les classes.



Deux concerts des Jeunesses Musicales de France ont été proposés aux élèves de Saint-Paul, et des communes environnantes, en février et avril. Entre 250 et 350 enfants sont présents à chaque spectacle.

23 FÉVRIER LE RETOUR DES FLEURS



23 AVRIL AU RYTHME DES VAGUES



REPAS DU MONDE

C'était une proposition du conseil des délégués l'année dernière, la soirée Repas du monde avait rencontré un grand succès. C'est tout naturellement qu'elle a été reconduite cette année. Le 21 mai, après une journée déjà bien chaude, c'est sous la fraîcheur des arbres que tous, parents, enfants et enseignants ont pu partager les plats préparés par chacun...



L'année scolaire s'est terminée sous une vague de chaleur inédite. Les agents communaux et les enseignants ont œuvré pour assurer le meilleur accueil possible des élèves, avec des aménagements d'urgence mis en place par la municipalité. D'autres aménagements plus pérennes sont à l'étude ; certains seront mis en place dès cet été.

L'équipe enseignante reste stable pour la rentrée de septembre. Côté agents communaux, un recrutement est en cours pour remplacer l'animateur en charge de la garderie et de l'interclasse, dont le contrat était arrivé à son terme.

LA VIE DE LA COMMUNE

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Les Saint-Pauloises et Saint-Paulois sont venus nombreux pour la dernière cérémonie des vœux de la mandature. S'il n'était pas question – réserve électorale oblige – de parler de projets, cette cérémonie fut l'occasion de remercier pour leur engagement l'ensemble des élus et des agents qui œuvrent au quotidien pour le bien-vivre de tous. Ce fut aussi comme tous les ans un temps fort d'échanges en toute convivialité.



REPAS DES AINÉS

Le calendrier a fait que cette année, c'est le premier jour de février qui a accueilli les aînés pour le traditionnel repas offert par la municipalité. Un menu délicieux, un orchestre sympathique... tout était réuni pour créer une ambiance chaleureuse, pleine de souvenirs et de plaisir partagé.

SOIRÉE THÉÂTRE EN OCCITAN

Cette année, pas de chant, ni de danse trad pour la soirée organisée par l'association Parar lo lop... C'est à une pièce de théâtre, "La jaça", écrite par Guy Monteil, que le public était convié. Beaucoup d'humour, avec ce western revisité, autour du vol d'une pépite d'or, dont le titre évoque déjà la coupable... Une pièce en occitan, mais tout avait été prévu pour que le public non initié puisse suivre !



RENCONTRE ADPAD SAINT-PAUL/SAINT-LÉONARD

Sandrine, l'animatrice des ateliers ADPAD du mercredi, anime aussi un atelier au CCAS de Saint-Léonard de Noblat. Elle a organisé une première rencontre entre ces deux groupes, le 11 février, à la salle des associations de Saint-Paul.

Jeux partagés en équipes mixtes, animations et, pour clôturer, un goûter pantagruélique auquel chacun(e) avait apporté un gâteau, une tarte... Et à la fin, une seule envie, l'envie de reconduire cette journée, peut-être à Saint-Léonard cette fois !



CONFÉRENCE DE L'ASEPT

La commune a accueilli le 19 février une nouvelle conférence organisée par l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires, animée par le docteur Gérard Simon sur le thème : "Sécurité routière, âge et santé". Un public nombreux, de Saint-Paul et des communes environnantes a partagé un moment d'échange riche et convivial autour de la prévention, du bien-être et de la sécurité routière. Parce que rester mobile, c'est aussi préserver son autonomie, cette rencontre a permis d'aborder de nombreux conseils pratiques pour conduire en toute sérénité et en toute sécurité.



LOTO DE LA MARELLE

Après une organisation l'an dernier un dimanche après-midi, qui n'avait pas été très concluante, les parents d'élèves de la Marelle sont revenus à un loto un samedi soir. La salle des fêtes était bien remplie par des joueurs motivés par les nombreux et beaux lots !



SOIRÉE CHOUCRUTE

La première soirée organisée par la nouvelle association La Confrérie des Couennes Croustillantes a fait salle comble au restaurant Les Deux Cygnes.



PRINTEMPS CULTUREL

Le Printemps Culturel a cette année encore proposé un programme riche et divers. Retrouvailles avec Sam Tardien pour la soirée d'ouverture : chanson française avec le duo Pink Airplane.

Pour la soirée Théâtre, les 3 comédiennes de la compagnie de l'Hippocampe ont enchanté le public avec la pièce de Catherine Anne "3 femmes".

Dernière soirée avec l'Harmonie Municipale de Saint-Léonard, et l'orchestre des Jeunes du collège Bernard Palissy.

La bibliothèque municipale a accueilli pour une séance de dédicaces Nicolas Duchier, qui a notamment présenté son dernier roman : "Janot le coureur des bois".



LA VIE DE LA COMMUNE



LA CULTURE AU GRAND JOUR

La Culture au Grand Jour, manifestation organisée chaque printemps par le Conseil Départemental, tourne sur toutes les communes du département. Elle faisait étape cette année à Saint-Paul, avec le **Cirque Super**, pour un spectacle de cirque acrobatique, "Laissez les poireaux derrière les barreaux". Un spectacle magique, plein d'humour et de poésie, qui a fait la joie des petits et des grands.

LA MARCEL JOURDE



Organisée tous les ans au mois d'avril par l'association "Vélo rétro 87", la Marcel Jourde est un événement unique en Limousin. Plus d'une centaine de cyclistes venus de toute la France participent à une balade conviviale en vélos anciens et tenues d'époque. La balade, qui part de Royères et sillonne les petites routes du territoire, a fait étape au plan d'eau pour le ravitaillement. De nombreux curieux les attendaient et ont pu échanger avec eux en toute convivialité.



ROUTE DE L'OUEST FÉMININE

La commune poursuit son partenariat avec la Team U-LH. Après les Boucles de la Haute-Vienne l'an dernier, elle a accueilli le 14 mai une des manches de « La Route de l'Ouest Féminine », la seule manche organisée en Nouvelle-Aquitaine, avec une course de 59 km le matin pour les U15 et les U17, et une épreuve de 95 km l'après-midi pour les U19 et les seniors. Les concurrentes ont apprécié le circuit, malgré une météo parfois capricieuse. Un grand merci aux bénévoles, toujours prompts à répondre présent pour l'organisation de ces épreuves.





FÊTE DE L'ÂNE

Les festivités ont commencé dès le samedi matin, avec la mise en chauffe du four à pain communal par les bénévoles de l'association A Fleur de Pierre. Toute la matinée, ils ont assuré l'accueil au four et la vente de boules de pain. L'après-midi, ils ont préparé la collation qu'ils ont offerte à la centaine de marcheurs qui ont participé à la traditionnelle randonnée de l'Âne, organisée par Saint-Paul Anes.



Le dimanche, foire asine, présentation d'animaux, nombreux stands artisanaux... ont animé la fête, au son de la fanfare VLQJTS de Chaptelat.



Toujours plus d'artistes au rendez-vous annuel à la salle des fêtes. Cette nouvelle exposition riche et variée a attiré de nombreux visiteurs. Plusieurs artistes ont organisé des ateliers de découverte gratuits pour les enfants : peinture, aquarelle, récup'art...



GALA DE DANSE

Le studio AEF de Pierre-Buffière a cette année encore offert aux très nombreux spectateurs deux représentations d'un gala époustoufflant. Un spectacle, "Je me souviens de la nuit", où l'on a pu retrouver l'imagination et l'originalité débordantes de David Debernardi, et toute la complicité avec ses danseurs et danseuses.

LA VIE DE LA COMMUNE

LA LIMOUSINE

La course cycliste « La Limousine » s'est déroulée le 6 Juin. C'est en fin de parcours que les différents circuits traversaient la commune, étirant le passage des cyclistes du début de la matinée jusqu'en milieu d'après-midi. Les signaleurs se sont mobilisés une nouvelle fois, sur toute la durée des passages, et sous la pluie, afin que la sécurité de tous soit assurée. Nous tenons encore à les remercier pour leur engagement sans faille !



SOIRÉE MOULES/FRITES

La Confrérie des Couennes Croustillantes a parfaitement réussi sa deuxième soirée, avec plus de 80 amateurs pour sa soirée moules/frites.



FÊTE DE L'ÉCOLE

La fête de l'école, organisée par La Marelle, a dû être décalée à cause de la canicule. Mais les enfants, leurs parents et le public n'ont pas boudé ce rendez-vous festif qui clôture l'année scolaire.



CONCERT DES MUSIQUES ACTUELLES

Le public était nombreux, malgré la température caniculaire, pour venir assister au spectacle de fin d'année de l'Ecole de Musique de Noblat. Bravo aux artistes, jeunes et moins jeunes, et aux enseignants, sous la direction de Xavier Parlant et Sylvie Ferreira.

CONCOURS DE PÉTANQUE

Repoussé d'une semaine en raison là aussi de la canicule, le concours d'été de la Pétanque Saint-Pauloise s'est finalement déroulé le 4 juillet. Plus de trente doublettes se sont affrontées dans une ambiance amicale et conviviale.





GUINGUETTE FERRIÈRE

Les Jeunes Agriculteurs de la Haute-Vienne ont organisé la première édition des Guinguettes Fermières. Quatre soirées aux quatre coins du département, avec présentation de la ferme, marché de producteurs, buvette, restauration et animation musicale... Le 9 juillet, c'est la ferme de Pierre et Angélique Chabrely, aux Verges, qui a accueilli la deuxième guinguette de la saison, avec de nombreux visiteurs venus partager un bon moment de convivialité.

FÊTE DE L'ÉTÉ

La fête de l'été prévue le 18 juillet a été annulée en raison de l'arrêté préfectoral de lutte contre les incendies.



REMISE DU LABEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Alain Auzemery, président du SYDED est venu remettre officiellement le label "Commune engagée dans l'économie circulaire", et inaugurer la pose des panneaux d'entrée de ville, symbolisant l'engagement de la commune de Saint-Paul. Ce label met en lumière les actions de la commune, notamment autour de la réduction et du tri des déchets (mise en place du tri dans l'espace public et au cimetière, lutte contre le gaspillage alimentaire, serviettes en tissu à la cantine...), du réemploi (boîtes à livre, troc de graines, atelier couture pour la fabrication de sacs de courses...), de la communication et de la formation (démarche zéro déchet chez les commerçants, articles dans les bulletins communaux, formation des agents...) et de la valorisation des biodéchets (compostage collectif et à la cantine, gestion autonome des déchets verts...). 10 communes de la Haute-Vienne ont été labellisées par le SYDED Haute-Vienne.



CONGRÈS NATIONAL DE L'AFMD

Le congrès national de l'AFMD (Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) s'est déroulé cette année à Limoges. Le programme, élaboré par la Délégation Territoriale de la Haute-Vienne, a conduit les congressistes sur les traces des camps d'internement du département. Ils ont été accueillis le 5 juin à la salle des fêtes de Saint-Paul, où leur ont été présentées l'exposition sur les camps en Haute-Vienne, ainsi que celle réalisée l'an dernier à partir des carnets de Roger Darcissac, interné au camp de Saint-Paul.

Madame la Maire rappela le partenariat entre la commune et l'AFMD, depuis la création du sentier de mémoire, en 2014 pour le 70^{ème} anniversaire de la libération du camp, avec Claude Bérody alors président de la DT 87, et Frédéric Lemarchand, élu de Saint-Paul jusqu'en 2026. Partenariat qui a mené à la création de la Fête de la fraternité en 2019, et qui a lieu tous les 2 ans. Guy Perlier, historien des camps, a ensuite raconté plusieurs anecdotes sur le camp de Saint-Paul. Thierry Berkover, président de l'AFMD, a ensuite remis à madame la Maire la médaille de l'AFMD. Les échanges se sont poursuivis autour d'un buffet préparé par le restaurant solidaire La bonne assiette.



HOMMAGE À GUY PERLIER

Quelques jours après le congrès de l'AFMD, Guy Perlier est décédé. S'il n'était pas originaire de la région, il est tombé amoureux du Limousin et de son histoire. Professeur d'histoire et de géographie au lycée Léonard Limousin, il a mené un travail de recherche sur les camps d'internement du département, pour écrire sa thèse de doctorat en 2007. Il a participé à la création de la délégation territoriale de l'AFMD à Limoges en 2000.

C'est en 2014 que nos chemins ont commencé à se croiser. Nous avons installé ensemble et inauguré le premier sentier de mémoire, sur l'emplacement de l'ancien camp d'internement de Saint-Paul, le 11 juin 2014, 70 ans jour pour jour après la libération du camp par les hommes du maquis.

Puis en 2019, toujours avec Claude Bérody, alors président de l'AFMD, nous avons imaginé la Fête de la Fraternité : parler des indésirables d'hier et de ceux d'aujourd'hui, partir de l'histoire pour éclairer le présent et préparer l'avenir. Guy était une des chevilles ouvrières de cette fête, et ses interventions devant le sentier de mémoire ou lors de causeries étaient toujours riches d'anecdotes. Le 7 juin, nous avons déjà commencé à évoquer les projets pour l'édition de 2027.





Tous les 2^{èmes} lundis du mois, été comme hiver, la salle des associations s'ouvre aux jeux et au papotage, pour un après-midi convivial, gourmand, et intergénérationnel. En avril, profitant des vacances scolaires, des jeunes du CME sont venus proposer de nouveaux jeux. N'hésitez pas à venir pousser la porte !

1^{ER} SEMESTRE 2026

COMMÉMORATIONS



19 mars - Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



26 avril - Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.



8 mai - Commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale le 8 mai 1945.



18 juin - Commémoration de l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940.

Les consultations de l'hôpital Monts et Barrages s'étoffent, voici les différentes spécialités :



Centre Hospitalier Intercommunal

Monts et Barrages

CONSULTATIONS AVANCEES

PC-2022-F281-V12

SPECIALITES		PRATICIENS	JOURS ET HORAIRES DE CONSULTATIONS		PRISE DE RENDEZ-VOUS	
Consultation Mémoire		Dr Emilie MATONNAT-DAUGE	Mardi de 9h30 à 12h30	Vendredi de 13h30 à 17h30	05-55-56-43-58 8h45 – 12h15 13h15 – 16h50	
Echographie générale		Dr Thibaut CALTABELLOTTA	Lundi et Mardi de 9h30 à 18h			
Nutrition		Mme Agnès VAUZELLE	Lundi de 13h à 17h			
Radiologie		M. Fabien VILARD Mme Morgane HUMPHREYS	Du lundi au vendredi de 8h à 19h Samedi de 8h à 12h30			
Troubles du sommeil		Dr Agathe SIGNAMARCHEIX	Lundi de 14h à 17h			
ACTIVITES LIBERALES	Addictologie	Mme Marie DURAND IDE CSAPA Bobillot	Jeudi de 10h à 12h30		05-55-34-43-77	
	Cardiologie	Dr Anahita KOWSAR	Lundi de 14h à 17h		DOCTOLIB	
	Echographie ostéo-articulaire	Dr Pierre PAROT	Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9h à 18h		DOCTOLIB	Médecin traitant
		Dr Mathieu-Yvon MALBEC	Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 18h		DOCTOLIB	
	Dermatologie	Dr Claire LONGUEVILLE	2 ^{ème} vendredi de chaque mois de 8h45 à 15h30		05-55-56-43-58 8h45 – 12h15 13h15 – 16h50	
	Maïeutique (sage-femme)	M. François CHATENET	Mercredi de 9h30 à 17h			
	Pneumologie	Dr Alice LACROIX Dr Charlotte MOUGAS	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 17h		DOCTOLIB	05-55-56-43-58 8h45 – 12h15 13h15 – 16h50
	Urologie	Dr Patrice PFEIFER	Mardi de 9h à 12h			
	Ophtalmologie	Dr Firas RIDA	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h50 Samedi de 9h à 13h		DOCTOLIB	05-55-56-44-17 Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30
	Rhumatologie	Dr Isabelle NEGRIER	1 lundi / mois		CLICKDOC	05-55-10-15-47 rhumato.limoges@gmail.com
	Ostéopathie	Mme Noémie TERRASSIER	Vendredi de 13h à 20h		DOCTOLIB	06-38-55-21-17 nterrassier.osteo@gmail.com
	Sophrologie	Mme Amandine NATHIE-LOZACH	Lundi, Mardi, Jeudi de 10h à 21h		06-07-43-88-85 lozachamandine@yahoo.fr	

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MONTS ET BARRAGES - CHEMIN DU PANAUD - 87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT - TÉL. : 05 55 56 43 00 - FAX : 05 55 56 43 22

CPTS MONTS ET BARRAGES

Face aux difficultés d'accès aux soins, les professionnels de santé de la CPTS Monts et Barrages se mobilisent collectivement pour garantir une réponse adaptée aux situations urgentes ou semi-urgentes. Des dispositifs d'astreintes ont été mis en place pour les urgences dentaires et pour les consultations de médecine générale, afin d'orienter les patients et leur proposer un rendez-vous dans les meilleurs délais.

Grâce à ces dispositifs d'astreintes, la CPTS Monts et Barrages renforce la coordination entre professionnels de santé et améliore l'accès aux soins pour les habitants du territoire.

Ces organisations permettent d'apporter des réponses concrètes, rapides et sécurisées, tout en évitant des passages inutiles aux urgences hospitalières.

► **URGENCES DENTAIRES : 05 55 11 32 12** si vous n'avez pas de dentiste référent, ou vous n'arrivez pas à joindre votre dentiste habituel.

(Les soirs, week-ends et jours fériés, si votre problème ne peut pas attendre ou si vous ne savez pas quoi faire, appelez le 15 afin d'être orienté vers la solution la plus adaptée).

► **CONSULTATIONS MÉDICALES : 05 55 11 32 32** En cas de besoin de consultation médicale, plusieurs situations peuvent se présenter :

• **URGENCE VITALE** : si vous êtes confronté à une urgence vitale, appelez immédiatement **le 15**, sans vous rendre directement aux urgences.

• **CONSULTATION MÉDICALE PROGRAMMÉE** :

Si vous avez besoin d'un avis médical :

- contactez en priorité votre médecin traitant, qui vous proposera un rendez-vous dans un délai adapté.
- Vous n'avez pas de médecin traitant ou il n'est pas disponible : les médecins généralistes de la CPTS Monts et Barrages assurent une astreinte médicale du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi matin jusqu'à midi. Un rendez-vous pourra vous être proposé dans un délai de 48 h selon votre situation

La nuit, les week-end et les jours fériés, si votre état ne peut pas attendre ou en cas de doute, faites le 15. Vous serez orienté vers les urgences, un médecin de garde ou bénéficierez d'un conseil médical

Ce dispositif s'adresse à toute personne résidant dans l'une des 35 communes du territoire de la CPTS Monts et Barrages, lorsqu'aucune autre solution n'est possible.

5 septembre	Pot d'accueil des nouveaux habitants
5 septembre	Concours de pétanque adultes et enfants
14 septembre	Jeux et papotage (tous les 2 ^{ème} lundi du mois)
14 septembre	Reprise des cours Saint Paul Gym
3 et 4 octobre	Graines au vent
11 octobre	Octobre rose
31 octobre	Concours de belote organisé par l'ACCA

11 novembre	Commémoration fin de la guerre 1914-1918
11 novembre	Atelier fabrication décorations de Noël
14 novembre	Vide ta chambre organisé par la Marelle
4 et 5 décembre	Téléthon
18 décembre	Fête de Noël de l'école
31 décembre	Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par le Relais Saint Jacques

La fête de la batteuse de l'ACCA, prévue le 22 août, est annulée en raison du risque incendie.

FOCUS AGENDA

POT D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité organise le 5 septembre une matinée de bienvenue, avec la participation des responsables des associations de la commune. Afin de compléter notre liste de contacts et de pouvoir vous envoyer une invitation pour cette matinée, nous vous remercions de contacter le secrétariat de la mairie.



OCTOBRE ROSE

Le dimanche 11 octobre, rendez-vous à la salle des associations pour une journée d'animations diverses, rando... avec le stand de la Ligue contre le Cancer.



GRAINES AU VENT : CONCOURS PHOTO

Graines au Vent, fête de la nature, aura lieu les 3 et 4 octobre prochains. Balade botanique, animations diverses, ateliers participatifs, marché d'artisans et de producteurs, food-truck... le programme est en cours de finalisation.



Dans le cadre de la fête, un concours de photos est organisé, sur le thème : **"Les insectes du Limousin"**. Règlement du concours disponible à la mairie et sur le site internet. A vos appareils photos !

ATELIER DÉCOS DE NOËL

Réservez votre après-midi du 11 novembre pour venir participer à la création des décors qui seront installées pour Noël dans le bourg. On favorise la récup' et les éléments naturels ... toutes vos idées sont les bienvenues ! Bonne humeur garantie et goûter assuré !



Fondadouse, anciennement Fondadouze (« les douze fontaines »), est un petit hameau de Saint-Paul, situé à l'extrémité est de la commune, à la limite de la commune de Saint-Bonnet-Briance.

Fondadouse, pour tous les habitants de Saint-Paul, c'est « chez les Mayaud ». La famille est attachée au domaine depuis au moins le début du 20^{ème} siècle, d'abord comme fermier puis comme propriétaire.

Le grand domaine – double – de Fondadouze est entré dans le patrimoine de la famille Ruchaud dans le dernier quart du 18^{ème} siècle puis, progressivement, à la faveur d'alliances et conventions matrimoniales, de transmissions successorales et de plusieurs mutations, dans celle de la famille Colas au cours du 19^e siècle, enfin brièvement dans la famille Constant de 1966 à 1988, avant d'être la propriété actuelle de la famille Mayaud. Il est resté en l'état sans être morcelé ni entièrement défriché par les familles des propriétaires qui s'y sont succédé.

Bernard Mouthier, un des petits-enfants de Marie-Louise Constant, s'est penché sur la vie de cette propriété depuis 1776, date à laquelle Fondadouse est entré dans sa famille. Grâce aux documents familiaux et notariaux conservés depuis cette époque, et grâce à l'aide d'un de ses cousins pour la généalogie et de la Société Archéologique et Historique du Limousin, il a retracé l'histoire du domaine.

UN DOMAINE MONASTIQUE

Le domaine se trouvait initialement au cœur de la forêt d'Aigueperse. Une communauté religieuse avait défriché une partie de la forêt pour y installer un prieuré, comme en beaucoup d'autres lieux en Limousin. Certaines anciennes références cadastrales (« mesures d'une chapelle », « chemin de la Messe ») témoignent de cette occupation. Le village de Fondadouze appartient alors aux Jésuites du Collège de la ville de Limoges, à qui il est redevable d'une rente noble foncière, le prieuré appartenant aux religieux de l'Artige.

La disposition concentrique des parcelles, caractéristique de l'occupation du sol du Moyen-Age, a été préservée : au centre les bâtiments, puis les jardins, puis les prés et pâtures, et enfin les bois.

LE MARQUIS DE MIRABEAU DEVIENT PROPRIÉTAIRE

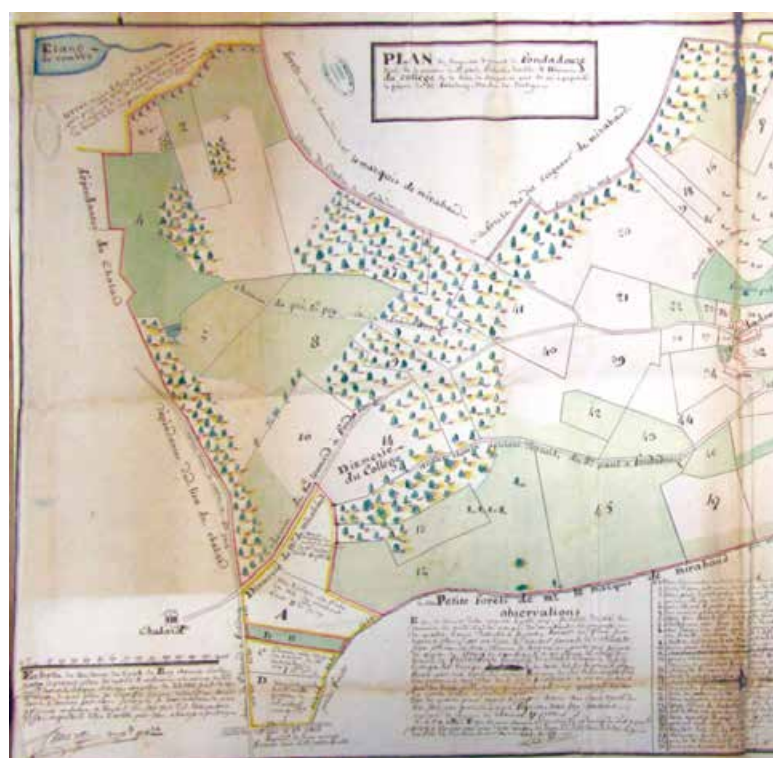
Juste avant la Révolution, le domaine scindé en deux métairies passe au marquis de Mirabeau, par son mariage en 1743 avec Marie-Geneviève de Vassan, entre autres baronne de Pierre-Buffière, et qui possède plusieurs domaines en Limousin. Après de nombreuses années de déboires conjugaux et financiers, Mirabeau et sa femme se séparent, et leurs propriétés éclatent : si la famille Mirabeau

garde le château et la forêt d'Aigueperse, sur la commune de Saint-Bonnet-Briance, une des deux métairies de Fondadouze est vendue à Antoine Delajaumont, écuyer. La propriété revient ensuite en 1771 à Anne Lombardie, légataire de la veuve d'Antoine Delajaumont.



LE MARQUIS DE MIRABEAU

Sur le plan non daté repris et complété en 1776 on voit bien les 60 parcelles du domaine : le domaine du Haut, qui appartient au marquis, de 58 hectares environ, et le domaine du Bas, d'environ 47 hectares, propriété d'Anne Lombardie.



LES FAMILLES RUCHAUD, COLAS ET CONSTANT SE SUCCÈDENT À FONDADOUZE

En 1776, le domaine du Bas est vendu par Anne Lombardie, pour 6 500 livres, à Léonard Ruchaud père, marié à Françoise de Villemonteix, représentée sur le portrait « dit de Madame de Fondadouze ».

Leur fils, Léonard Ruchaud fils, est papetier. Il possédait les moulins de Farebout et de Sempinet sur la Vienne. Il hérite du domaine du Bas. Le domaine du Haut entre aussi dans son patrimoine foncier. Il meurt accidentellement en 1800, en laissant une épouse et 7 enfants. Sa veuve, née Françoise Constant, reprend la direction des moulins, et gère les affaires de main de maître.

En 1810, Thérèse, la 4^{ème} fille de Léonard et Françoise, épouse Antoine Colas, marchand tanneur de Saint-Léonard. Le domaine de Fondadouze est apporté en dot par Thérèse, qui garde « la réserve de pouvoir traiter et transiger selon ses droits d'en disposer, sous l'autorisation de son mari ». En attente du partage des biens de Léonard Ruchaud, sa veuve Françoise Constant en garde la possession.

En 1823, Françoise Constant décide de répartir ses biens entre ses 6 enfants survivants : deux domaines et une réserve à Fondadouze, un domaine à Eyboulouf, un à La Prade, une fabrique de papier à Sempinet, une autre à Farebout et deux maisons au Pont de Noblat.

C'est Thérèse qui hérite de Fondadouze, et aussi du domaine de la Prade, à cheval sur Saint-Paul et sur La Geneytouse. Son époux, Antoine Colas, assure la gestion des deux métairies. Il multiplie les investissements : vente de peaux d'animaux morts pour sa tannerie, défrichage pour planter des fruitiers et des châtaigniers dont il vend la récolte et l'écorce pelée pour le tan, labour de nouvelles parcelles pour les céréales. Il commence à s'intéresser à l'exploitation forestière, en signant des contrats de vente de coupe de bois de la forêt d'Aigueperse.

Mais Antoine se retrouve en situation de surendettement. Face à la banqueroute qui menace, Thérèse, bien au fait des affaires juridiques et commerciales, demande – chose peu fréquente à l'époque – une séparation financière, afin de reprendre en main ses propres biens. Elle reprend donc l'administration du domaine de Fondadouze, en indivis avec sa sœur Marguerite et son beau-frère François Valière. Le domaine revient donc dans l'escarcelle de la lignée Ruchaud-Valière.



PORTAIT DIT DE LA DAME DE FONDADOUZE (FIN 18^{ÈME} SIÈCLE)

L'histoire du domaine est marquée par de forts personnages de femmes : Françoise Constant, puis Thérèse Rouchaud mèneront les affaires de main de maître, chose plutôt rare à l'époque.

À la mort de Thérèse en 1846, François Valière et sa descendance deviennent propriétaires de Fondadouze. Mais, Jean-Baptiste, le fils de Thérèse et Antoine, n'a de cesse de faire revenir le domaine dans la famille Colas. Pendant plusieurs années, il va racheter les parts de chacun des indivisaires, Ruchaud et Valière. Il se retrouve ainsi en 1878 seul propriétaire de l'intégralité du domaine.

Son fils Antoine étend le domaine, en y intégrant en 1869 le domaine voisin de la Combe. Antoine perçoit les fermages de M. Fauchadour pour le domaine du Bas, et de Pierre Mayaud pour les deux domaines du Haut et celui de la Combe.

Au décès d'Antoine, son fils Paul Colas et sa sœur Marie-Louise, épouse Constant, héritent en indivision du domaine, qui sera géré par Paul jusqu'à sa mort en 1966. Marie-Louise Constant devient propriétaire. Par donation-partage, ce seront ses deux petits-enfants, Xavier et Anne, qui lui succéderont, et qui clôtureront cette page Colas/Constant avant la vente aux Mayaud propriétaires depuis près de quarante ans.



XAVIER CONSTANT AVEC 3 GÉNÉRATIONS DE MAYAUD EN 1984



